

RAPPORT ANNUEL

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE

PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS



Zone de réemploi
ouverte au printemps 2025
à la déchèterie des Montagnes du Giffre

Rapport annuel relatif au Prix et à la Qualité du Service (RPQS) public de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés pour l'exercice 2025 présenté conformément à l'article L2224-5 du Code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.



Restez en contact !



sur notre site internet :
www.montagnesdugiffre.fr



sur notre page Facebook :
www.facebook.com/montagnesdugiffre/

ANNÉE 2025

Table des matières

PREAMBULE	4
PARTIE 1 : LES INDICATEURS TECHNIQUES	5
1 LA COLLECTE DES DECHETS SUR LE TERRITOIRE DE LA CCMG	5
1.1 Territoire desservi.....	5
1.1.1 Présentation du périmètre	5
1.1.2 Vision globale de l'organisation du service et du lien entre collecte et traitement.....	5
1.1.3 Déchets pris en charge par le service par mode de collecte	6
1.2 Répartition des compétences.....	8
1.3 Les quantités collectées	9
1.4 Variation saisonnière	10
1.4.1 Service de collecte des ordures ménagères	11
1.4.2 Déchèterie.....	11
1.4.3 Le tri sélectif	11
1.5 Les effectifs	12
2 LA PREVENTION DES DECHETS	13
2.1 Indice de réduction des déchets par rapport à 2010	13
2.2 Le Plan Local de Prévention des Déchets	13
2.3 Les indicateurs de prévention	14
2.3.1 Animation et sensibilisation	14
2.3.2 Broyage à domicile des déchets verts.....	14
2.3.3 Compostage individuel.....	15
2.3.4 Compostage public.....	15
2.3.5 Zone de réemploi	15
2.3.6 STOP PUB	16
3 LA PRE-COLLECTE ET LA COLLECTE DES DECHETS : ORGANISATION	16
3.1 Organisation de la collecte en déchèterie.....	17
3.1.1 Les tonnages	17
3.1.2 Jours et heures d'ouvertures	19
3.1.3 Fréquentation de la déchèterie	19
3.1.4 Matériel	19
3.1.5 Pesée et facturation des professionnels.....	20
3.2 Organisation de la pré-collecte/collecte des ordures ménagères	20
3.2.1 Pré-collecte et collecte en camion benne	20
3.2.2 Pré-collecte et collecte en camion grue.....	21
3.2.3 Fréquence de collecte.....	21
3.2.4 Matériel roulant de la CCMG	23
3.2.5 Autres Equipements	23
3.3 Organisation de la pré-collecte/collecte des recyclables secs	24

3.3.1	Pré-collecte	24
3.3.2	Collecte en camion grue.....	27
3.3.3	Fréquence de collecte.....	27
3.4	La pré-collecte et la collecte des cartons hors déchèterie	27
3.5	La pré-collecte et la collecte des textiles	28
3.6	Le service entretien	28
3.7	Accompagnement des événements	29
3.8	La pré-collecte et la collecte des sapins	29
3.9	Évolution de l'organisation de la collecte	30
3.10	Seuils de collecte pour les producteurs non ménagers (professionnels)	30
4	LA COLLECTE DES DECHETS : BILAN	31
4.1	Évolution des tonnages	31
4.2	Performance de collecte	33
5	LE TRAITEMENT DES DECHETS : ORGANISATION ET BILAN	35
6	IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SANITAIRE	35
6.1	Service collecte de la CCMG	35
6.2	En déchèterie.....	35
6.3	Service pré-collecte de la CCMG	35
6.4	Autres engins	35
6.5	Service en délégation	35
	PARTIE 2 : LES INDICATEURS ECONOMIQUES ET FINANCIERS	36
7	LE MONTANT ANNUEL DES PRINCIPALES PRESTATIONS REMUNEREES A DES ENTREPRISES	36
8	BUDGET, COUT DU SERVICE ET FINANCEMENT	37
8.1	Montant annuel global des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service	37
8.2	Coût aidé du service public et niveau de financement.....	37
9	STRUCTURE DU COUT.....	38
9.1	Nature des charges (ou coût complet par étape technique, tous flux confondus)	38
9.2	Nature des produits	39
9.3	Répartition des charges, des produits et du financement.....	41
10	COUT DES DIFFERENTS FLUX DE DECHETS	42
10.1	Part relative des flux dans le coût du service public (ou coût aidé pour chaque flux de déchets)	42
10.2	Couverture des charges par les produits par flux.....	43
10.3	Coût des différents flux.....	44
10.4	Répartition des charges par flux et par étape technique	45
11	ÉVOLUTION DES COUTS AIDES	46
11.1	Évolution des coûts aidés tous flux confondus.....	46
11.2	Évolution des coûts aidés par flux	48
11.3	Évolution des quantités collectées.....	50

SYNTHESE

PREAMBULE

Le code général des collectivités territoriales (articles D2224-1 et suivants), modifié par décret n°2015-1827, impose aux collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de présenter un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ».

Ce rapport annuel vise 2 objectifs :

- Rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes dans ce domaine et spécifiques au territoire concerné
- Permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service, afin de favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

Le présent rapport a été établi en s'appuyant sur les préconisations formulées par l'ADEME dans son guide traitant du « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ».

La CCMG est engagée depuis 2019 dans une comptabilité analytique de ses coûts selon le référentiel de l'ADEME : Compta-coût.

Les données liées aux coûts, tonnages et performances de collecte de ce rapport sont extraites des matrices réalisées par la CCMG, contrôlées et validées par l'ADEME, puis partagées dans le référentiel national des coûts liés aux déchets : SINOE <https://www.sinoe.org/>

PARTIE 1 : LES INDICATEURS TECHNIQUES

1 LA COLLECTE DES DECHETS SUR LE TERRITOIRE DE LA CCMG

1.1 Territoire desservi

1.1.1 Présentation du périmètre



**Communauté de Communes
des Montagnes du Giffre
(CCMG)**

Création au 1^{er} janvier 2006

En 2025 :
8 communes

22 332 habitants
(population DGF)
12 299 habitants
(population INSEE)
351 Km²

1.1.2 Vision globale de l'organisation du service et du lien entre collecte et traitement

La collecte des ordures ménagères s'effectue soit en porte à porte (via des bacs roulants), soit en points de regroupements (via des bacs roulants), soit en Points d'Apport Volontaires (via conteneurs semi-enterrés ou des conteneurs aériens).

L'ensemble des ordures ménagères résiduelles du territoire sont valorisées énergétiquement.

Les matériaux issus du tri sélectif (appelés « recyclables secs ») sont collectés exclusivement en Points d'Apport Volontaires. La collecte des emballages plastiques et papiers est passée en régie fin 2024.

La CCMG gère 1 déchèterie intercommunale située 4268 route de Samoëns à Taninges. Elle a développé, en 2025, son travail avec les éco-organismes en mettant en place le tri des déchets du bâtiment.

2 flux sont collectés hors déchèterie :

- Les cartons bruns ;
- Les textiles.

La CCMG a mis en place en 2025 deux actions de prévention :

- Compostage en point d'apport volontaire ;
- Broyage à domicile.

1.1.3 Déchets pris en charge par le service par mode de collecte

		Déchèterie	Points d'Apports Volontaires	Collecte en bacs roulants
TYPE DE DECHETS	Ordures ménagères résiduelles		✓	✓
	Emballages plastiques et papiers		✓	
	Verre		✓	
	Textile	✓	✓	
	Carton	✓	✓	
	Article Sport Loisir	✓		
	Objets de la maison, articles de bricolage et de jardin, jeux jouets	✓		
	Ferraille	✓		
	Encombrants et incinérables	✓		
	Déchets verts	✓		
	Gravats	✓		
	Déchets diffus spécifiques ou déchets dangereux	✓		
	Pneumatiques	✓		
	Petits et gros appareils ménagers, Lampes et néons	✓		
	Bois	✓		
	Huiles minérales et végétales	✓		

Le détail des déchets diffus spécifiques est le suivant :

- Filtre à huile ;
- Acide ;
- Base ;
- Comburant ;
- Liquide de refroidissement ;
- Liquide incinérable ;
- Produit de laboratoire ;
- Peinture / pâteux ;
- Produit phytosanitaire ;
- Batterie ;
- Aérosol ;
- Amiante.

Il faut ajouter les flux suivants :

- Capsule café ;
- Extincteur moins de 2 Kg ;
- Piles ;
- Lampes néon / ampoule ;
- DASRI ;
- Cartouche d'encre ;
- Radiographie.

Depuis 2020, les déchets de venaison issus de la chasse, ainsi que les animaux morts dans un accident de la route, sont collectés en déchèterie. Ils sont stockés dans une chambre froide. Cette filière a fait l'objet d'une convention avec la fédération départementale de chasse, les associations locales, l'ONF et la Région Auvergne Rhône Alpes. La convention se termine le 13 octobre 2025 Des échanges sont en cours pour les modalités de renouvellement.

De même, une benne pour le bois traité a été mise en place au début de l'année 2021. Cette benne a été supprimée à partir de mai 2025. Le bois créosoté (traverse de chemin de fer et poteau téléphonique) est désormais interdit en déchèterie.

Une benne plâtre et une benne incinérable, ainsi qu'une filière amiante pour les particuliers ont été mises en place fin 2022.

Un nouveau flux est apparu en déchèterie : les articles de sport et loisirs (ASL). Un contenant a été installé en déchèterie fin 2023.

La CCMG a mis en place la filière ECODDS (produits dangereux) fin 2024 ainsi que la filière PMCB (Produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment) en mai 2025.

Une zone de réemploi a été installée en déchèterie en gestion avec Giffre en Transition.

1.2 Répartition des compétences

La compétence de traitement des ordures ménagères (sous compétence « incinération » et « tri sélectif ») de la CCMG a été déléguée au SYDEVAL qui valorise énergétiquement les ordures ménagères collectées à l'Usine de Valorisation Energétique (UVE) de Marignier.

Indépendamment de cela, la CCMG assure la compétence de collecte des déchets exclusivement sur son territoire. Pour assurer cette compétence, la CCMG assure certaines missions avec ses propres moyens humains et matériels (gestion en régie), et en délègue certaines à des prestataires privés via la passation de marchés publics :

		COMPETENCE	
		Collecte	Traitement
FLUX DE DECHETS	Ordures ménagères résiduelles	CCMG en régie	SYDEVAL
	Recyclables Hors verre	CCMG en régie	SYDEVAL
	Recyclables verre	CCMG déléguée à une société privée via marché public	SYDEVAL
	Déchets de déchèteries	CCMG : - En régie pour le haut de quai (accueil et orientation des usagers) et pour le tassage des bennes - Déléguée à une société privée via marché public pour le bas de quai (transport des bennes vers centre de tri ou exutoire)	CCMG : - Via contractualisation avec sociétés agréées - Déléguée à une société privée via marché public pour les matériaux non repris par des sociétés agréées
	Carton hors déchèterie	CCMG déléguée à une société privée	CCMG déléguée à une société privée
	Textile	CCMG déléguée à une société agréée	CCMG déléguée à une société agréée

La délégation à une société privée de la collecte des emballages s'est terminée fin novembre 2024. La collecte du verre reste en prestation.

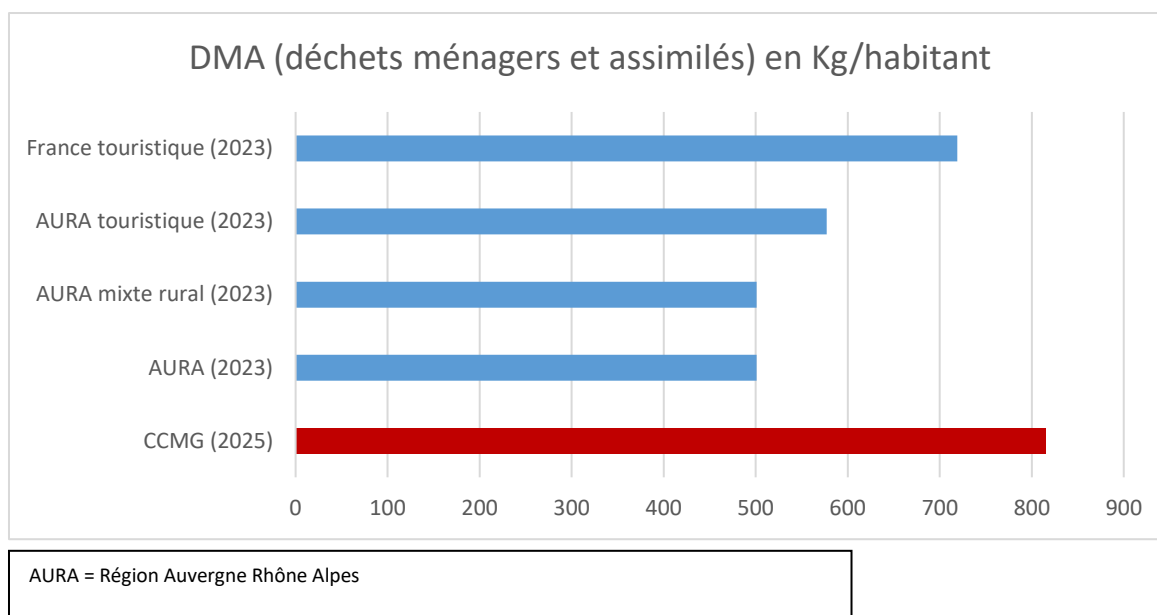
Un vice-président de la CCMG est délégué à la gestion et réduction des déchets. Il anime une commission Gestion et réduction des déchets. Les délibérations sont prises en conseil communautaire.

1.3 Les quantités collectées

POPULATION DESSERVIE ET QUANTITES DE DECHETS COLLECTES PAR LA COLLECTIVITE - RESTITUTION

Année 2025	TOUS FLUX (Déchets ménagers assimilés)	Ordures Ménagères Résiduelles	Verre	Recyclables secs hors verre	Déchèteries (hors gravats)	CARTONS Hors déchèterie	Textile
Population desservie	12 299	12 299	12 299	12 299	12 299	12 299	12 299
Tonnage	10 025	4 098	1 056	697	3 991	135	48
Kg/hab. CCMG	815	333	86	57	324	11	4
Kg/hab. Données nationales (2023)	519	196	40	56	217		
Kg/hab. Données zones touristiques (2023)	719	292	65	65	248		
Ecart / ratio national	57%	70%	115%	1%	50%		
Ecart / ratio zones touristiques	13%	14%	32%	-13%	31%		

Autres données de performance de collecte :				
	TOUS FLUX (Déchets ménagers assimilés)	Ordures Ménagères Résiduelles	Recyclables secs	Déchèteries (hors gravats)
Kg/hab. AURA (2023)	501	201	87	214
Kg/hab. AURA mixte rural (2023)	501	186	82	223
Kg/hab. AURA touristique (2023)	577	280	90	207
Kg/hab. France touristique (2023)	719	292	130	248



La CCMG présente une performance globale de production de Déchets Ménagers Assimilés bien supérieure à celle nationale, régionale, et encore un peu supérieure à celle de collectivités de même typologie.

Des écarts notables apparaissent sur 2 flux :

- Les **déchets issus du tri sélectif** : la collecte exclusivement en apport volontaire pouvant induire un moindre effort de l'usager dans le geste de tri, cet élément pourrait expliquer l'écart entre la performance de collecte de la CCMG et la performance nationale pour le tri hors verre.
- Les **déchets issus des déchèteries** : le taux d'équipement en déchèterie de la CCMG est nettement supérieur à la moyenne nationale (12 434 hab./ déchèterie pour la CCMG, 14 474 hab./ déchèterie en moyenne nationale). Ceci peut expliquer une performance de collecte de la CCMG plus élevée par rapport à celle nationale.

La CCMG reste difficile à comparer en raison de sa forte variation de population entre la saison haute et la saison basse. Se baser sur la population DGF permettrait de réduire les écarts avec les ratios nationaux ou régionaux.

1.4 Variation saisonnière

En raison du caractère très touristique du territoire et du nombre important de résidences secondaires, les volumes de déchets produits sont soumis à de fortes variations.

Les services de collecte des déchets doivent donc adapter leur activité.

L'ADEME incite les collectivités impactées par l'activité touristique à prendre en compte un coefficient de variation saisonnière (CVS).

Ce coefficient correspond au tonnage annuel d'OMR effectivement collecté divisé par le tonnage redressé sur la base de la basse saison.

Les travaux menés par l'ADEME ont permis d'identifier des CVS allant de 1,08 à 1,26 pour des collectivités relevant de la typologie "touristique urbain" ou "autre touristique" et, pour les collectivités classées en "très touristiques", une variation entre 1,3 et 2,1.

En ce qui concerne la CCMG ce coefficient est compris entre 1,2 et 1,6 pour 2025.

Il est tout simplement possible de ramener les tonnages collectés à la population DGF.

Le tableau ci-après présente les ratios recalculés selon ces deux méthodes :

	AURA touristique	CCMG (DGF)	CCMG (CVS)
Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)	201 kg/hab.	184 kg/hab DGF.	277 kg/hab
Recyclables secs	87 kg/hab.	78 kg/hab DGF.	93 kg/hab
Déchèterie (hors gravats)	214 kg/hab.	179 kg/hab DGF.	175 kg/hab
Carton hors déchèterie	-	6 kg/hab DGF.	
Textile	-.	2 kg/hab DGF.	
TOTAL Déchets ménagers et assimilés (DMA)	577 kg/hab.	449 kg/hab.	

En prenant en compte la population DGF, les tonnages de la CCMG sont alors sous la moyenne régionale.
En prenant en compte le CVS, les tonnages sont proches de la moyenne AURA pour les recyclables secs mais restent très élevés pour les OMR.

1.4.1 Service de collecte des ordures ménagères

La notion de saison haute et saison basse se définit comme suit sur une année :

Saison basse	Saison haute hiver vacances	Saison haute hiver hors vacances	Saison haute hiver vacances	Saison haute hiver hors vacances	Saison basse	Saison haute estivale
Fin des vacances d'été au début des vacances de Noël	Vacances de Noël	Fin des vacances de Noël au début des vacances de février	Vacances de février	Fin des vacances de février à la fermeture des stations	Dès fermeture des stations au début vacances d'été	Vacances d'été

Les collectes sont assurées les jours fériés.

1.4.2 Déchèterie

La notion de saison haute et saison basse se définit comme suit sur une année :

Saison haute	Saison basse
Du 1 ^{er} mai au 31 octobre	Du 1 ^{er} mai au 30 avril

La déchèterie est fermée les jours fériés.

1.4.3 Le tri sélectif

Ce service est soumis aux mêmes variations saisonnières que le service de collecte des ordures ménagères.

1.5 Les effectifs

Les effectifs du service de collecte des ordures ménagères ainsi que de la déchèterie oscillent entre 12 et 14 agents.

La répartition moyenne en équivalents-temps-pleins (ETP) se fait comme suit pour l'année 2025 :

Déchèterie	Entretien	Broyage	Camion bacs	Camion grue OMR	Camion grue MULTI	Total
4,65	2,10	0,31	3,99	1,23	1,12	13,40

1 agent est en arrêt de longue durée (maladie ou accident du travail).

Il faut aussi ajouter à temps plein :

- Le responsable du service ;
- Un agent du pôle Finances, dédié à la facturation de la redevance des ordures ménagères ;
- Un chargé de mission prévention des déchets et biodéchets est arrivé en septembre 2024 (création de poste).

Il faut aussi prendre en compte le temps de travail de la direction, la responsable facturation, des agents de l'accueil, de la communication, des ressources humaines. Il faut donc rajouter 2,8 ETP.

Au total, 19,20 ETP sont consacrés au service déchets de la CCMG.

Il est possible de faire un bilan des jours non travaillés en raison des arrêts maladie, des accidents du travail et des événements familiaux des agents du service :

	Nombre de jours
Arrêt maladie	141
Accident du travail	11
Evénement familial	0

Sans compter l'agent en arrêt longue durée.

2 LA PREVENTION DES DECHETS

Le saviez-vous ?

La prévention des déchets permet de réduire l'impact environnemental de leur gestion.

Tout déchet évité représente une économie de coût pour le service de gestion des déchets de la collectivité - et donc pour le consommateur-contribuable qui en assure le financement.

DMA = Déchets Ménagers et Assimilés soit l'ensemble des déchets collectés par la collectivité

OMR = Ordures Ménagères Résiduelles soit les déchets collectés en bacs ou en conteneurs aériens ou semi-enterrés hors Collecte Sélective (**CS**) des matériaux recyclables (verre, emballages papier et plastique)

2.1 Indice de réduction des déchets par rapport à 2010

La Loi 2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition Énergétique Verte fixait pour objectif une réduction de 10% de la production des déchets ménagers et assimilés entre 2010 et 2020.

La Loi 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire a revu cet objectif via une réduction de 15 % de ces mêmes déchets pour 2030 par rapport à 2010.

L'indice de réduction des déchets par rapport à 2010 vise à se positionner par rapport à ces objectifs nationaux.

Il se calcule en multipliant le tonnage des déchets ménagers et assimilés pour l'année 2020 par 100 (10 444 tonnes hors gravats), puis en divisant par le tonnage des déchets ménagers et assimilés pour l'année 2010 (9 470 tonnes hors gravats). Le tonnage collecté en 2025 est de 10 025 hors gravats.

	Valeur de l'indice de réduction des déchets
Objectif fixé par la loi 2015-992 (-10% entre 2010 et 2020) :	90
Objectif fixé par la loi 2020-105 (-15% entre 2010 et 2030) :	85
Résultat de la CCMG entre 2010 et 2020 :	110
Résultat de la CCMG entre 2010 et 2022	111
Résultat de la CCMG entre 2010 et 2023	105
Résultat de la CCMG entre 2010 et 2024	109
Résultat de la CCMG entre 2010 et 2025	106

Malgré une baisse, depuis 2010, de production des ordures ménagères résiduelles de 38 %, les autres éléments constitutifs des déchets ménagers et assimilés (Tri sélectif et déchèterie) sont en hausse, surtout au niveau de la déchèterie avec une augmentation de plus de 131 %.

2.2 Le Plan Local de Prévention des Déchets

Depuis le 01 janvier 2012, conformément à l'article L. 541-15-1 du code de l'environnement, la rédaction des PLPDMA (Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et assimilés) est devenu obligatoire pour les collectivités.

La CCMG a élaboré son Plan d'action de Prévention des Déchets depuis fin 2024 pour une durée de 5 ans (2025-2030). Ce plan a pour objectif de réduire le tonnage des déchets et atteindre les objectifs et les mesures mises en place pour les atteindre.

Pour atteindre les objectifs ambitieux et communs du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) de la région Auvergne Rhône-Alpes (réduction de 12% des déchets ménagers entre 2020 et 2030), la CCMG s'appuie sur 3 axes thématiques :

- Promouvoir une gestion efficace des biodéchets,
- Accompagnement et soutien des filières de réemploi et de récupération,
- Lutte contre le gaspillage alimentaire et prévention des déchets

2.3 Les indicateurs de prévention

2.3.1 Animation et sensibilisation

Entre janvier 2025 et décembre 2025, des actions de sensibilisation ont été faites auprès des professionnels du territoire sur la gestion des déchets et les bonnes pratiques du tri.

- 3 rencontres de sensibilisation auprès de professionnels alimentaires (tri Biodéchets, tri sélectif, gestion des cartons)
- 5 rencontres de sensibilisation auprès de professionnels non alimentaires (tri sélectif, gestion des cartons)
- 3 journées d'animation sur stands ont été organisées (gestion des déchets de résidence, tri Biodéchets)
- 4 outils de communication élaborés
- 4 communes accompagnées dans la gestion du tri dans les cimetières
- 1 journée de gratiféria organisée (plus de 300 personnes présentes)

2.3.2 Broyage à domicile des déchets verts

La CCMG a fixé comme objectif de limiter le volume de déchets verts déposés à la déchèterie intercommunale de Taninges. De ce fait, la commission déchets a validé l'organisation de campagne de broyage des déchets verts à domicile au courant de l'année 2024. Cette opération s'est poursuivie en 2025 avec l'achat d'un broyeur et 2 campagnes de broyage au printemps et en automne.

Cette prestation est assurée par les agents de la CCMG et ne fait pas l'objet de facturation supplémentaire.

Lors de la campagne de 2025, 364 m³ de végétaux ont été broyés chez 69 habitants, soit un poids estimatif de 54,6 tonnes que la collectivité a permis de garder dans les jardins des particuliers.

Cette opération a ainsi permis d'éviter 9 bennes de déchets verts en déchèterie.

La répartition du broyage sur le territoire se fait comme suit :

Broyage 2025			
communes	nombre d'inscrits	taille végétaux m3	quantité détournée déchèterie (T)
Châtillon-sur-Cluses	7	43	6,45
Mieussy	21	117	17,55
Verchaix	2	8	1,2
Samoëns	16	80	12
Sixt-Fer-à-Cheval	0	0	0
Taninges	15	76	11,4
Morillon	5	29	4,35
La Rivière Enverse	3	11	1,65
Totaux	69	364	54,6

2.3.3 Compostage individuel

De 2009 à 2024 la distribution des composteurs a été assurée par le SYDEVAL. Les composteurs étaient payants et l'installation se faisait à domicile des usagers, établissements. Au total le SYDEVAL a installé 1435 composteurs individuels, 5 sites de compostages en pied d'immeuble et 3 sites d'établissements scolaires.

En 2025, la CCMG a récupéré la distribution de composteurs. Elle a donc fait l'acquisition de 300 composteurs, qui ont été distribués gratuitement.

236 composteurs individuels ont été distribués sur les 8 communes du territoire en 2025. 10 résidences collectives et 3 écoles ont été équipées. Des composteurs ont été déployés dans 4 cimetières.

Fin 2025, il a été décidé que quand le stock initial de composteur sera distribué, la distribution de composteurs ne sera plus gratuite. Les tarifs suivants se mettront alors en place :

- 25 € par composteur de 400 litres pour une 1^{ère} acquisition (50€ par composteur supplémentaire)
- 40 € par composteur de 800 litres pour une 1^{ère} acquisition (80€ par composteur supplémentaire)

2.3.4 Compostage public

La CCMG a mis en place des points d'apport volontaire de biodéchets sous la forme de compostage public. 9 points d'apports volontaires ont été créés soit sous la forme de composteurs classiques de 800 litres avec bac d'apport de broyat, soit sous la forme de City compost (composteur autonome).

La répartition des sites se fait comme suit :

Commune	Adresse du site	Commentaire
Taninges	466-508 Av Thézières	City Compost
	Quai bras du fer	Non installé dans l'attente de la commune
Samoëns	Parking Patinoire	City Compost
	Fruitière	Composteur 800 l
Morillon	Caton	City Compost
Châtillon Sur Cluses	Parking salle Béatrix	City Compost
La Rivière Enverse	Route de l'école	Composteur 800 l
Verchaix	Gare routière	Composteur 800 l
	Route de l'école	Composteur 800 l
Sixt Fer à Cheval	Services techniques	Composteur 800 l

2.3.5 Zone de réemploi

Après un appel à projet, la CCMG a mis en place une zone de réemploi en déchèterie gérée par l'association Giffre en Transition dans le cadre d'une convention. La CCMG a mis en place un conteneur maritime puis un second pour accueillir des objets pouvant resservir. La zone de réemploi a ouvert début mai 2025. Elle est en libre accès. Ce projet a pour but de diminuer les tonnages en déchèterie.

Les bénévoles de Giffre en Transition sont très présents et la fréquentation est très importante.

Il n'est malheureusement pas possible de quantifier les flux détournés mais cette zone rencontre un franc succès.

2.3.6 STOP PUB

AUTOCOLLANTS STOP-PUB sur boîtes aux lettres.
Distribués gratuitement en accueil de la CCMG et des mairies.



3 LA PRE-COLLECTE ET LA COLLECTE DES DECHETS : ORGANISATION

- PRE-COLLECTE



Le **respect des consignes de tri** par le consommateur fait partie intégrante de la phase de pré collecte, sur le territoire de la CCMG.

- COLLECTE



3.1 Organisation de la collecte en déchèterie

La collecte en déchèterie se fait en apport volontaire. Par convention il n'existe pas de pré-collecte en déchèterie.

3.1.1 Les tonnages

	Nombre de contenants disponibles	Type de contenant	Tonnages collectés en 2025
Amiante	1 de 1 000 kg	Palette	2,14
Batteries	1 de 660 litres	Caisse palette	8,04
Bois	1 de 35 m ³	Benne	484,06
Bois multi	2 de 35 m ³	Benne	863,56
Bois traité	1 de 35 m ³	Benne	26,86
Cartons	2 de 35 m ³	Benne	243,80
Ampoules / néons	1 de 660 litres	Caisse palette	1,09
Piles	1 de 220 litres	Fût	1,75
Cartouches d'encre	1 de 660 litres	Caisse palette	0,18
Gravats	1 de 20 m ³	Benne	688,00
Plâtre	1 de 20 m ³	Benne	123,34
Incinérables	1 de 20 m ³	Benne	343,10

	Nombre de contenants disponibles	Type de contenant	Tonnages collectés en 2025
Déchets verts	2 de 35 m ³	Benne	588,40
Gros électroménager	2 de 30 m ³	Benne	144,53
Petits électroménager	6 de 2 m ³	Rack en bois et plastique	60,07
Encombrants	2 de 35 m ³	Benne	535,43
Huiles végétales	10 de 20 l	Bidon	2,02
Huiles minérales	1 de 1 500 l	Cuve	7,12
Ferraille	1 de 35 m ³	Benne	298,72
Objets de la maison / article bricolage / jeux Jouets	1 de 35 m ³	Benne	265,48
Pneus	1 de 40 m ³	Benne	49,40
Déchets de venaïson	3 de 1000 l	Bacs dans une Chambre froide	8,71
Capsules café	1 de 660 litres	Caisse palette	1,09
DASRI	6 de 50 l	Fût plastique	0,24
Petits Extincteurs moins de 2 kg	1 de 660 litres	Caisse palette	0
Articles de Sports et de Loisirs	1 de 9 m ³	Benne	31,01
Autres DMS	Local	Caisse palette Caisse croco	23,40
TOTAL			4 801,54
TOTAL (hors gravats et plâtre)			3 990,20

3.1.2 Jours et heures d'ouvertures

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Haute Saison	8h30 - 12h	8h30 - 12h	8h30 - 12h	8h30 - 12h	8h30 - 12h	8h30	Fermée
	14h00 - 18h	Fermée	14h00 - 18h	14h00 - 18h	14h00 - 18h	17h	
Basse Saison	8h30 - 12h	8h30 - 12h	8h30 - 12h	8h30 - 12h	8h30 - 12h	8h30 - 12h	Fermée
	14h00 - 17h	14h00 - 17h	14h00 - 17h	14h00 - 17h	14h00 - 17h	14h00 - 17h	

Haute saison : Du 1^{er} avril au 31 octobre

Basse saison : Du 1^{er} novembre au 31 mars

La déchèterie est fermée les jours fériés.

Pour permettre de stabiliser le nombre d'agents sur l'ensemble de l'année à 13, le temps d'ouverture de la déchèterie a été réduit à partir du 1^{er} mai 2026 en ouvrant à 8h30 au lieu de 8h et en fermant les mardis après-midi en haute saison.

3.1.3 Fréquentation de la déchèterie

L'accès en déchèterie s'effectue uniquement sur présentation du PASS'DECHETS à solliciter auprès de la CCMG.

Le contrôle d'accès est en place depuis mai 2021.

Les données pour 2025 sont :

CATEGORIE	Nombre de passages	Proportion
COLLECTIVITES	959	2 %
PARTICULIERS	47 784	87 %
PROFESSIONNELS	6 010	11 %
Total général	54 753	

La fréquentation était de 53 569 passages en 2024.

3.1.4 Matériel

Pour la gestion de la déchèterie, la CCMG s'appuie sur les engins et outils suivants :

- Une tractopelle ;
- Une tasseuse de type packmat ;
- Une balayeuse à main ;
- Un souffleur ;
- Une fraise à neige ;
- Une débrousailluse ;
- Une cuve à GNR de 1 500 litres ;
- Un broyeur.

La tractopelle a été renouvelée fin 2023.

3.1.5 Pesée et facturation des professionnels

Il a été décidé de mettre en place la double pesée des professionnels en déchèterie.

Pour ce faire un aménagement a été effectué aux abords du pont bascule pour permettre le demi-tour des véhicules. La double pesée a donc été rendue obligatoire à partir du 28 juillet 2025.

Les tarifs mis en place sont les suivants :

- 0,10 € / Kg pour les professionnels du territoire ;
- 0,17 € / Kg pour les professionnels hors territoire.

Les 60 premiers kilos ne sont pas pris en compte à chaque passage.

3.2 Organisation de la pré-collecte/collecte des ordures ménagères

Il existe 2 types de collecte sur le territoire : la collecte en camion benne des bacs roulants et la collecte en camion grue des conteneurs semi-enterrés ou aériens.

3.2.1 Pré-collecte et collecte en camion benne

Cette collecte concerne les bacs roulants. Il existe 2 types de bacs sur le territoire : des bacs publics et des bacs privés.

Un certain nombre de bacs a été supprimé à partir d'octobre 2024 avec l'arrêt de la collecte en bac sur Verchaix, Samoëns Vercland et Villard, Mieussy route de Sommand.

	Nombre de contenants disponibles fin 2025	Type de contenant	Tonnages collectés en 2025	Volume moyen des bacs en litres	Volume total bacs en m ³
	988	Bacs roulants privés	1 772	377	422
	307	Bacs roulants publics		729	220

30 bacs publics ont été supprimés en 2025. Il s'agit notamment de l'arrêt de la collecte en porte à porte dans les secteurs de Vercland et Villard à Samoëns et l'école primaire à Taninges.

Les bacs privés sont collectés en porte à porte tandis que les bacs publics sont collectés en points d'apport volontaire. L'achat et la maintenance des bacs privés est à la charge des usagers.

3.2.2 Pré-collecte et collecte en camion grue

Cette collecte concerne les conteneurs semi-enterrés (CSE) et les conteneurs aériens dédiés.

	Nombre de contenants disponibles	Type de contenant	Tonnages collectés en 2025	Volume moyen en m ³	Volume total en m ³
	163	Conteneurs semi-enterrés et aériens	2 326	5	814

Il existe 7 CSE privés sur le territoire. Les CSE du Club Med ont été retirés de l'inventaire car ils ne sont plus collectés par la CCMG. En effet, le Club Med ne dépend plus du service public depuis le 30/09/2025.

La CCMG a repris en régie la collecte en camion grue sur son territoire à partir d'octobre 2021. Pour la première fois en 2025 les tonnages collectés en grue deviennent supérieurs à ceux collectés en bacs

Les quantités collectées au niveau des stations sont les suivantes :

Mois	Sommand	Les Esserts	Les Saix	Praz de Lys	Total général
janv	6,65	14,15	23,43	29,69	73,92
févr	9,23	23,92	23,21	35,11	91,47
mars	6,29	14,33	20,77	25,01	66,39
avr	2,33	1,20	6,75	3,29	13,58
mai	2,71	2,44	2,49	8,86	16,49
juin	1,38	2,24	6,73	5,00	15,35
juil	4,45	6,15	5,52	10,33	26,45
août	3,50	7,92	11,67	19,76	42,85
sept		2,45	4,24		6,69
oct	3,56	1,67	2,56	13,67	21,47
nov	1,36	3,24	1,93	4,92	11,46
déc	5,98	8,37	7,35	20,16	41,86
Total 2025	47,44	88,09	116,66	175,80	427,99
Total 2024	44,8	88,0	150,6	174,5	457,9

Les tonnages sont en baisse de 6,5 % entre 2024 et 2025.

3.2.3 Fréquence de collecte

Il faut distinguer les fréquences en fonction des saisons, du type de conteneur et du flux collecté.

Il existe 3 calendriers de collecte suivant la période de l'année :

- Saison haute hivernale : des vacances de Noël à la fermeture des stations mi-avril ;
- Saison haute estivale : pendant les vacances scolaires de juillet et d'août ;
- Saison basse : le reste de l'année.

Il existe plusieurs types de conteneurs :

- Bac à roulette privé : collecté en camion benne ;

- Bac à roulette public : collecté en camion benne ;
- Conteneur semi-enterré ou aérien : collecté en camion grue.

• **Pour la collecte en camion benne les fréquences sont les suivantes :**

Au début de la saison hivernale 204/2025, il a été décidé de ne plus collecter les bacs individuels qu'une fois par semaine (C1). Les secteurs de Samoëns centre, Taninges centre et Morillon centre ainsi que les bacs publics en dehors de ces secteurs restent collectés au moins 2 fois par semaine.

La notion de gros et de petits producteurs a disparu au profit de secteurs géographiques.

Dans la cadre de l'installation des points d'apports volontaire fin 2024, un certain nombre de bacs a été supprimé à partir d'octobre 2025 avec l'arrêt de la collecte en bac sur Verchaix, Samoëns Vercland et Villard, Mieussy route de Sommand.

Les fréquences de collecte et le nombre hebdomadaire de collecte ont donc été modifiés.

L'évolution du nombre de collectes par semaine depuis 2020 se fait comme suit :

Saison	Avant juin 2020	De juin 2020 à décembre 2021	De décembre 2021 à été 2024	De l'été 2024 à la fin 2024	Depuis fin 2024
Basse saison	9	7	5	5	4
Saison estivale	14	11	9	6	5
Saison hivernale hors vacances	15	13	10	6	5
Saison hivernale vacances	16	14	10	6	5

En basse saison, il n'y a plus de rumeur à temps plein.

• **Pour la collecte en camion grue les fréquences sont les suivantes :**

Le nombre de tournées en fonction des saisons est le suivant :

Saison	2025
Basse saison	4
Saison estivale	5
Saison hivernale hors vacances	4,5
Saison hivernale vacances	5

3.2.4 Matériel roulant de la CCMG

La collecte en régie des bacs se fait à l'aide de 3 camions :

- Un camion 26 tonnes Renault équipé d'une benne Semat datant de 2018 ;
- Un camion 26 tonnes Man équipé d'une benne Faun datant de 2019.

La collecte en régie des conteneurs semi-enterrés et des colonnes aériennes se fait à l'aide de 1 camion :

- Un camion 26 tonnes Renault équipé d'une benne Semat datant de 2022 avec grue Hiab ;
- Un camion 26 tonnes Scania équipé d'une benne Faun datant de 2025 avec grue Palfinger.

3.2.5 Autres Equipements

- Karsher à eau chaude ;
- Aire de lavage en déchèterie ;
- Hangar pour les camions sur le site de la déchèterie.

3.3 Organisation de la pré-collecte/collecte des recyclables secs

3.3.1 Pré-collecte

Le tri des recyclables secs passe par 2 conteneurs de couleurs différentes :

- Jaune : emballages plastiques et papiers



Depuis le 1^{er} Janvier 2023 :

- Mise en place de la simplification des consignes de tri : la collecte se fait en multimatériaux. Les emballages et les papiers sont mélangés dans les mêmes conteneurs jaunes. Les conteneurs bleus ont donc disparus.
- Mise en place de l'extension des consignes de tri : tous types d'emballages plastiques sont désormais acceptés.

- Vert : Verres



Sur le territoire de la CCMG la collecte des recyclables secs se fait exclusivement en apport volontaire dans des conteneurs, prévus à cet effet, soit semi-enterrés soit aériens.

La typologie des conteneurs destinés au tri est la suivante :

	Nombre de contenants disponibles	Type de contenant	Tonnages collectés en 2025	Volume moyen en m ³	Volume total en m ³
Emballages et papiers	154	Conteneurs semi-enterrés et aériens	697	5	770
Verre	93	Conteneurs semi-enterrés et aériens	1 056	4	372

Les quantités collectées au niveau des stations sont les suivantes :

- Pour les emballages papiers

Mois	Sommand	Les Esserts	Les Saix	Praz de Lys	Total général
janv	0,7	2,9	5,4	7,0	16,1
févr	1,4	4,8	5,1	7,4	18,8
mars	0,7	3,0	4,1	5,5	13,3
avr	0,2	0,2	0,9	1,5	2,8
mai	0,2	0,3	0,7	0,7	1,9
juin	0,2			1,2	1,4
juil	0,3	1,5	2,6	3,9	8,3
août	0,7	2,4	3,3	6,1	12,5
sept	0,1	0,7		0,3	1,1
oct	0,3	0,5	0,3	1,2	2,3
nov	0,2		0,1	1,2	1,5
déc	0,6	2,1	0,3	4,9	7,8
Total 2025	5,7	18,4	22,6	41,0	87,7
Total 2024	5,4	14,7	19,5	32,2	71,8

Les tonnages sont en hausse de 22 % entre 2024 et 2025.

- Pour le verre

Mois	Sommand	Les Esserts	Les Saix	Praz de Lys	Total général
janv	2,2	6,6	2,1	10,4	21,2
févr	2,9	6,9	3,8	17,0	30,6
mars	2,6	5,7	2,3	9,2	19,8
avr	1,4	0,3	2,1	3,2	7,0
mai		1,3			1,3
juin	1,0		0,7	3,8	5,5
juil	0,9	1,0	1,3	3,2	6,3
août	0,7	4,9	1,1	5,1	11,7
sept	1,3	1,4	0,6	4,9	8,2
oct		0,9			0,9
nov	0,9			2,0	2,9
déc	0,7	2,3	1,9	7,6	12,5
Total 2025	14,7	31,3	15,8	66,2	128,0
Total 2024	14,8	32,5	48,7	68,6	164,7

Les tonnages sont en baisse de 22 % entre 2025 et 2024.

3.3.2 Collecte en camion grue

La

La CCMG a repris la collecte des emballages et papiers en régie à partir de fin 2024.

Il est à noter que pour cette collecte, un camion grue a été acheté et a été livré au début de l'été 2025. En attendant, un camion grue a été loué.

3.3.3 Fréquence de collecte

Le nombre de tournées en fonction des saisons est le suivant :

Année 2025	Verre	Emballages
Basse saison	1	4
Saison estivale	2	5
Saison hivernale hors vacances	2	4,5
Saison hivernale vacances	2	5

Remarque : Pour les collectes réalisées par des prestataires (verre), il est difficile d'établir des fréquences précises.

3.4 La pré-collecte et la collecte des cartons hors déchèterie

Le nouveau compacteur à carton de Samoëns a été installé en juin 2025.

Aucun nouveau site n'a été créé en 2025.

Les lieux et les tonnages pour l'année 2025 sont les suivants :

Commune	Lieu	Conteneur	Nombre	Tonnage
TANINGES	Parking 308	Compacteur	1	17,08
MIEUSSY	Sommand-Remontées mécaniques	Benne de 9 m ³	1	3,92
MIEUSSY	Sommand-Roche Pallud	Benne de 9 m ³	1	4,12
MIEUSSY	Salle des Fêtes	Benne de 9 m ³		17,94
MORILLON	Les Esserts	Benne de 9 m ³	1	6,38
SAMOENS	Les Saix	Benne de 9 m ³	1	5,10
SIXT FER A CHEVAL	Espace Jeux	Benne de 9 m ³	1	16,26
SAMOENS	Rive gauche Clévieux	Benne de 15 m ³ puis compacteur	1	64,00
	TOTAL		8	134,80

Il est à noter que seules les bennes du Praz de Lys, de Mieussy chef-lieu et de Sixt et les compacteurs du Praz de Lys et de Samoëns sont installés à l'année. Pour les autres sites, les bennes ne sont présentes que pendant la saison hivernale.

Le compacteur des services techniques de Samoëns a été supprimé fin 2024. Il a fallu attendre fin juin 2025 pour la mise en place d'un nouveau compacteur au niveau du Clévieux.

3.5 La pré-collecte et la collecte des textiles

Cette collecte se fait en point d'apport volontaire.

Il existe 8 points d'apport volontaire équipés de bornes.

Les lieux et les tonnages pour l'année 2025 sont les suivants :

Lieu	Conteneur	Nombre	Tonnage
Mieussy-Salle des fêtes	Bornes	2	10,910
Taninges-Thézières	Bornes	2	6,450
Taninges-Déchèterie	Bornes	2	7,485
Chatillon-Salle Béatrix	Borne	1	5,170
Morillon-Caton	Borne	1	4,620
Samoëns-Carrefour	Bornes	2	8,780
Samoëns-Centre	Borne	1	4,995
TOTAL		11	48,410

Il est à noter que la filière textile rencontre de grosses difficultés, soulevée par la société tri-vallées dès janvier 2025, impactant fortement les collectes et générant de nombreux débordements.

3.6 Le service entretien

Bien que le règlement de collecte indique que l'entretien des sites est de la responsabilité des communes, la CCMG organise un service d'entretien qui assure la propreté et la maintenance des sites de points d'apport volontaire ainsi que du site de la déchèterie.

Au niveau des points d'apports volontaires, les missions de ce service sont de garder les abords propres, de gérer les débords, d'optimiser les remplissages et de faire la maintenance nécessaire sur les conteneurs (nouveaux ressorts, remplacement de crochets, des joints de trappe, des lattes en bois, renouvellement de la signalétique, maçonnerie sur les fûts béton...). La CCMG investit chaque année dans des pièces de rechange pour les conteneurs.

La gestion des espaces verts ainsi que le déneigement du site de la déchèterie sont assurés par le service entretien.

Ce service est doté de trois véhicules (un master fourgon datant de 2015, un master plateau arrivé en 2021 et un trafic arrivé en 2025) ainsi que de tout l'outillage nécessaire (tondeuse, débroussailleuse, souffleur, pince à déchet, balai, pelle, visserie).

Il est à noter que le trafic sert aussi au chargé de prévention pour faire la maintenance des points d'apports volontaires en biodéchets.

3.7 Accompagnement des événements

La CCMG accompagne les événements sportifs et culturels sur son territoire par la dotation de bacs et des supports de sacs pour mieux optimiser la collecte et permettre une organisation propre et responsable. Les acteurs locaux (associations, professionnels, services ...) font une demande sur le site de la CCMG en remplissant et signant le formulaire, la convention et le règlement d'utilisation du matériel. Les dotations proposées par la CCMG sont :

- Bacs OM de 700 litres et 340 litres ;
- Colonnes aériennes Tri hors verre (4) ;
- Colonne aériennes verre (3) ;
- Supports de sacs Tri et OM (10) ;
- Sacs de tri ;
- Clés trappes gros producteurs.

Au total pour l'année 2025, la CCMG a accompagné 38 événements sur son territoire avec un pic plus important en mai et juin, soit une augmentation de 46 % par rapport à 2024.

3.8 La pré-collecte et la collecte des sapins

La CCMG a mis en place pour l'hiver 2025/2026 des points d'apport volontaire destinés à la collecte des sapins de Noël. Un point a été installé sur chaque commune du 25 décembre au 19 janvier. Le bilan de cette campagne est le suivant :

SAPINS 2025/2026		
Communes	Quantité collectée	Nombre de passages
CHATILLON	24	5
LA RIVIERE	11	3
MIEUSSY	61	8
MORILLON	31	7
SAMOENS	85	11
SIXT	40	8
TANINGES	73	8
VERCHAIX	71	11
Totaux	396	61

3.9 Évolution de l'organisation de la collecte



La CCMG s'est inscrite depuis 2013 dans un programme de déploiement de conteneurs semi-enterrés ou aériens d'ordures ménagères. L'objectif est de basculer la majorité du territoire en apport volontaire (plutôt qu'en porte à porte) pour la collecte des ordures ménagères résiduelles.

Ceci doit permettre d'optimiser les ressources du service pour améliorer sa qualité.

Toutefois, l'opportunité de maintenir ce programme de conteneurs dans les secteurs les plus urbanisées du territoire reste en réflexion.

Travaux d'installation d'un conteneur semi-enterré

Les principaux travaux de mise en place de conteneurs en 2025 sont :

- Mise en place de 6 CSE au niveau du parking de Vercland ;
- Un nouveau point d'apports au niveau du Petit Marvel à la Rivière (3 colonnes) ;
- Un nouveau point d'apports au niveau du Chemin des Ecoliers à Taninges (3 colonnes) ;
- Renforts en colonne aérienne au niveau du Veau Gras et du Praz de Lys (3 colonnes) ;
- 4 City Compost.

Pour rappel, la CCMG a fait le choix de reprendre en régie la collecte en grue pour les ordures ménagères en octobre 2021.

De même le choix a été fait de reprendre en régie la collecte des emballages et papiers à partir de fin 2024.

La CCMG dispose ainsi désormais de 2 camions grue et est donc plus autonome au niveau de ce type de collecte en évitant la nécessité de louer un camion en cas de panne.

Un réaménagement de l'aire de lavage a été réalisé en 2025 (montant environ 280 000 € TTC) avec création d'un système de traitement des eaux de lavage par phyto épuration. Ces travaux ont été aussi l'occasion de faire les aménagements nécessaires pour permettre le retournement des véhicules des professionnels et la double pesée en déchèterie.

3.10 Seuils de collecte pour les producteurs non ménagers (professionnels)

Prise en charge par la CCMG
de la collecte et traitement de
déchets assimilés aux déchets
ménagers provenant de
producteurs non ménagers



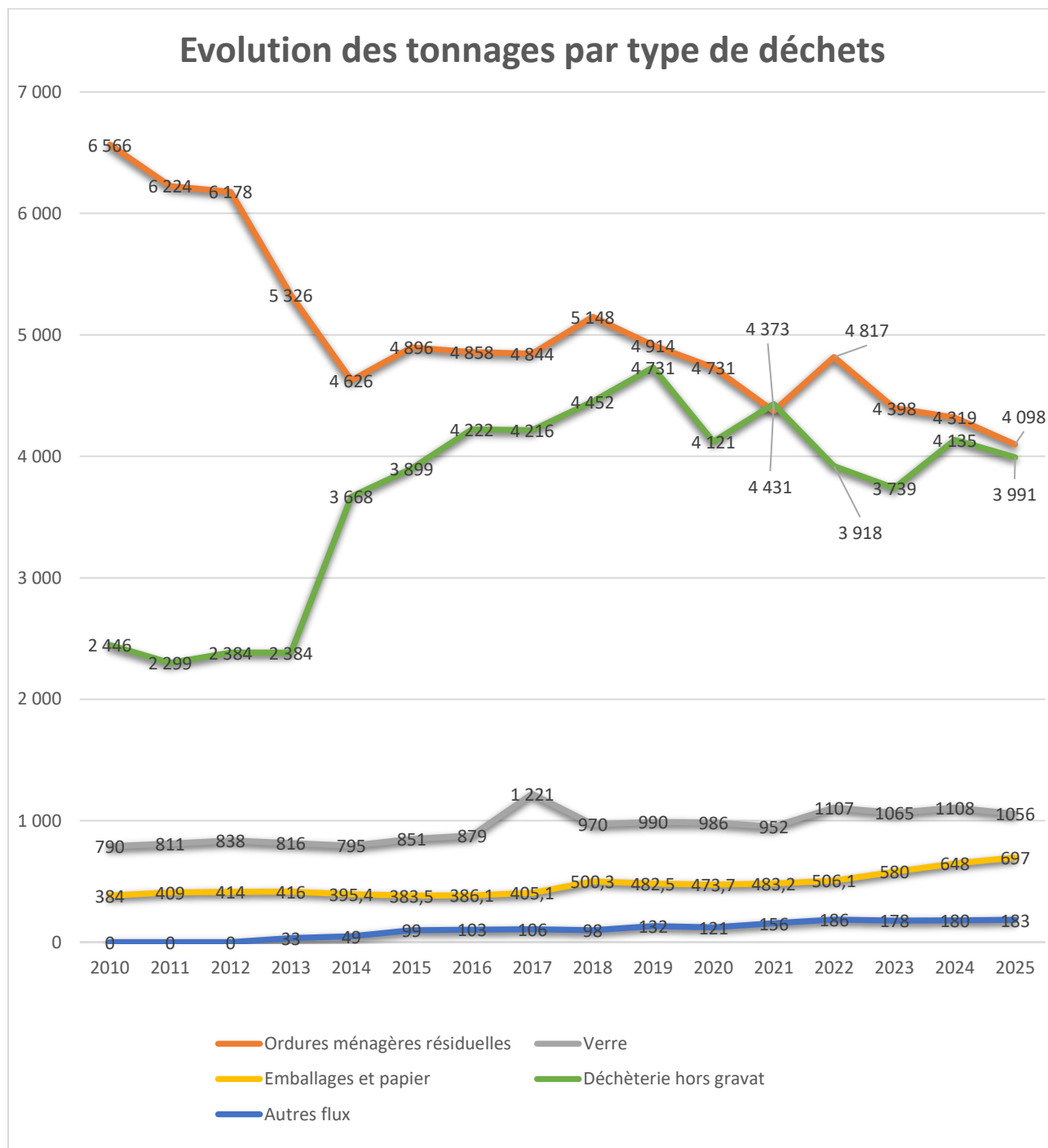
SOUS RESERVE DE :

. Nature des déchets : doivent être assimilés
aux ordures ménagères résiduelles.

. Quantité de déchets produits : doit pouvoir
être pris en charge par la CCMG sans
sujétions techniques particulières.

4 LA COLLECTE DES DECHETS : BILAN

4.1 Évolution des tonnages



Le tonnage hors gravât en déchèterie repart à la baisse en 2025.

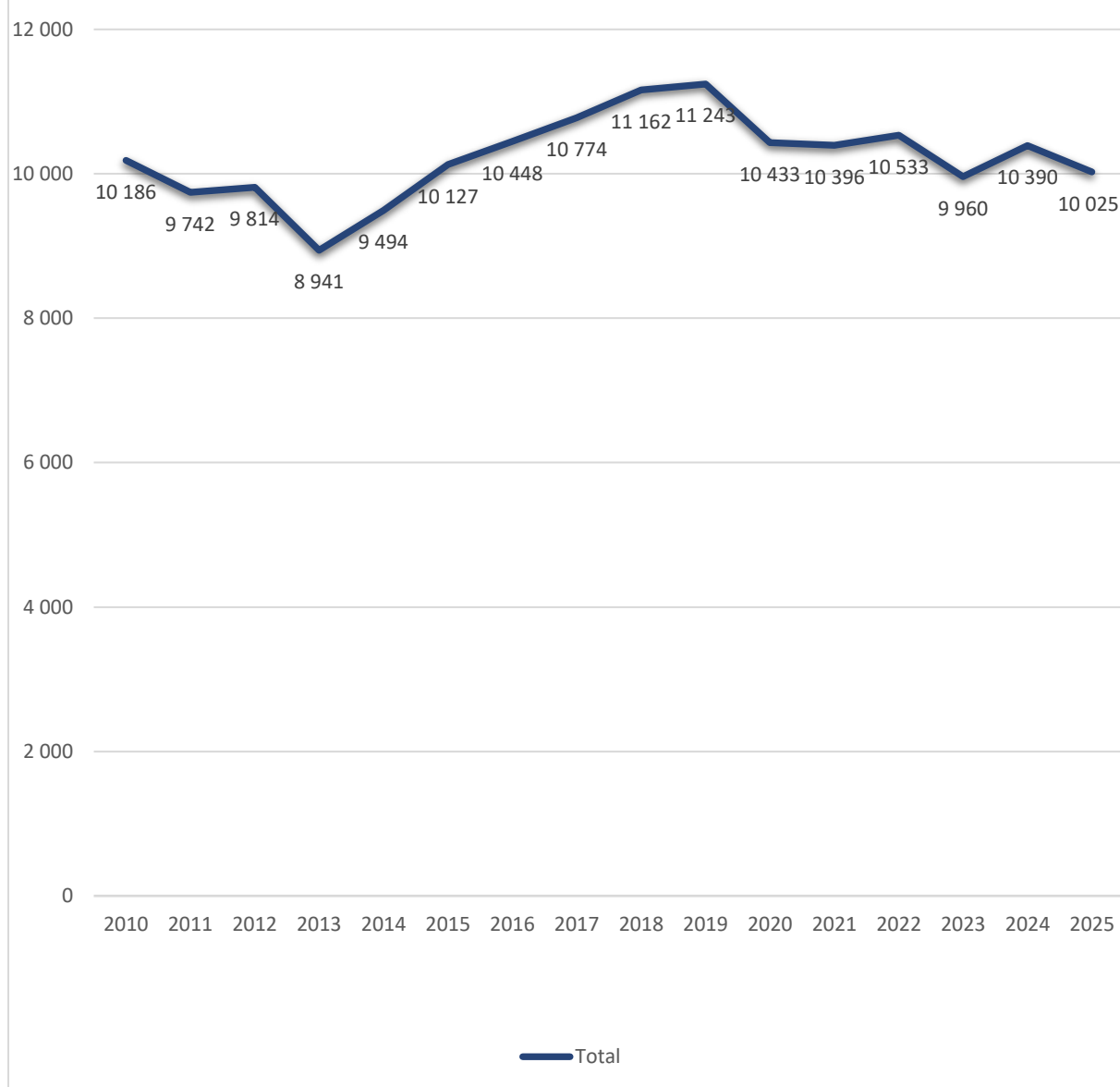
Après une hausse importante des tonnages d'ordures ménagères en 2022, la tendance est encore à la baisse.

L'extension des consignes de tri (2023) se traduit par une hausse continue du tonnage tri hors verre de 7,5 % entre 2024 et 2025.

Pour rappel le tonnage des OMR se répartit comme suit :

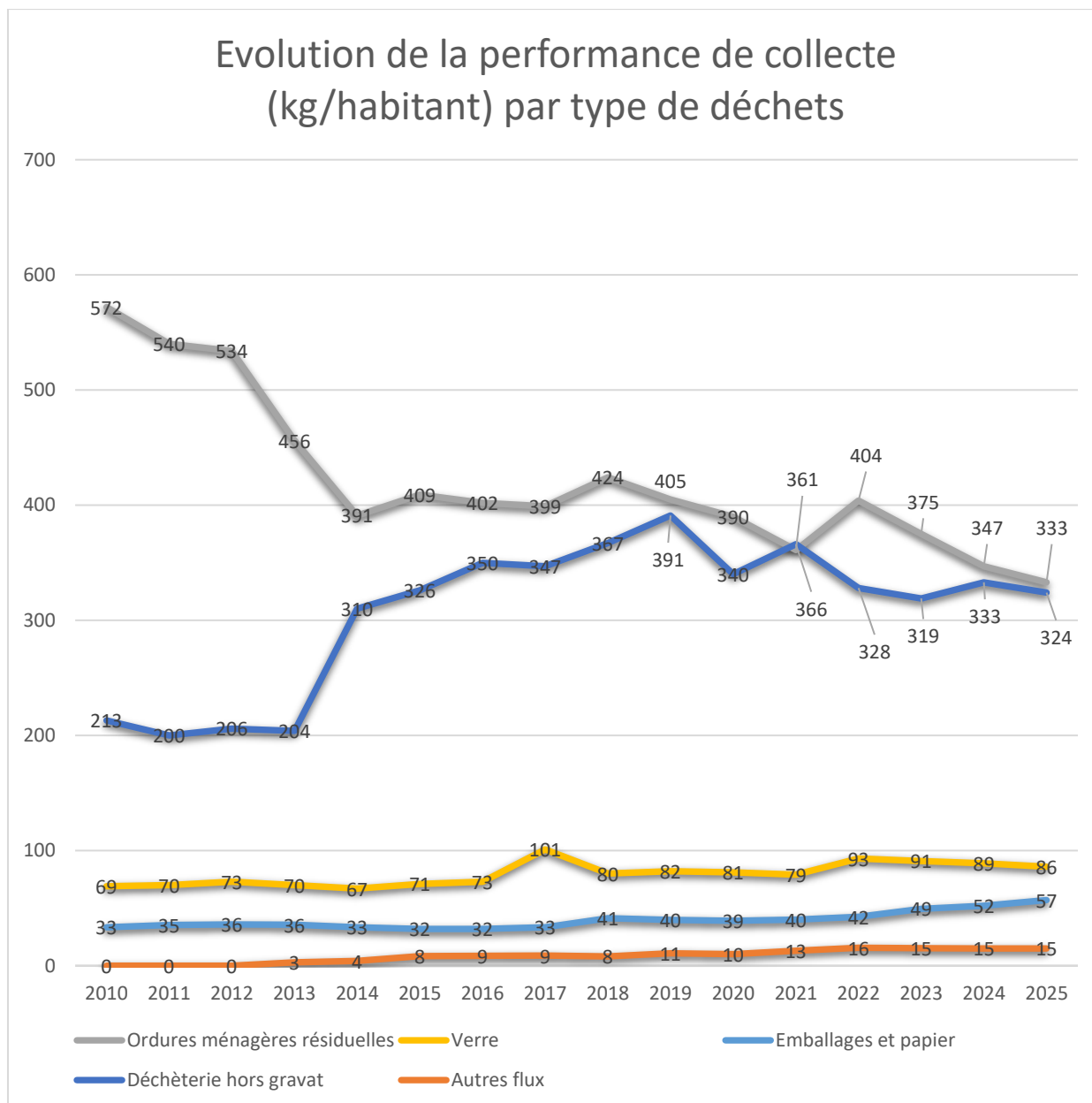
- 1 772 tonnes pour la collecte en bacs ;
- 2 326 tonnes pour la collecte en grue.

Evolution des tonnages des déchets ménagers et assimilés (total des 5 types de déchets ci dessus)



Les tonnages globaux sont en baisse, de 3,5 % entre 2024 et 2025.

4.2 Performance de collecte



L'extension des consignes de tri de 2023 se traduit par une hausse de 5 kg/habitant entre 2024 et 2025. Cette hausse peut aussi s'expliquer par la reprise en régie de la collecte de ce flux avec des fréquences de collecte plus importantes.

L'étude menée avant le passage à l'extension des consignes de tri prévoyait une augmentation du tonnage du tri hors verre comprise entre 4 et 18 kg/habitant.

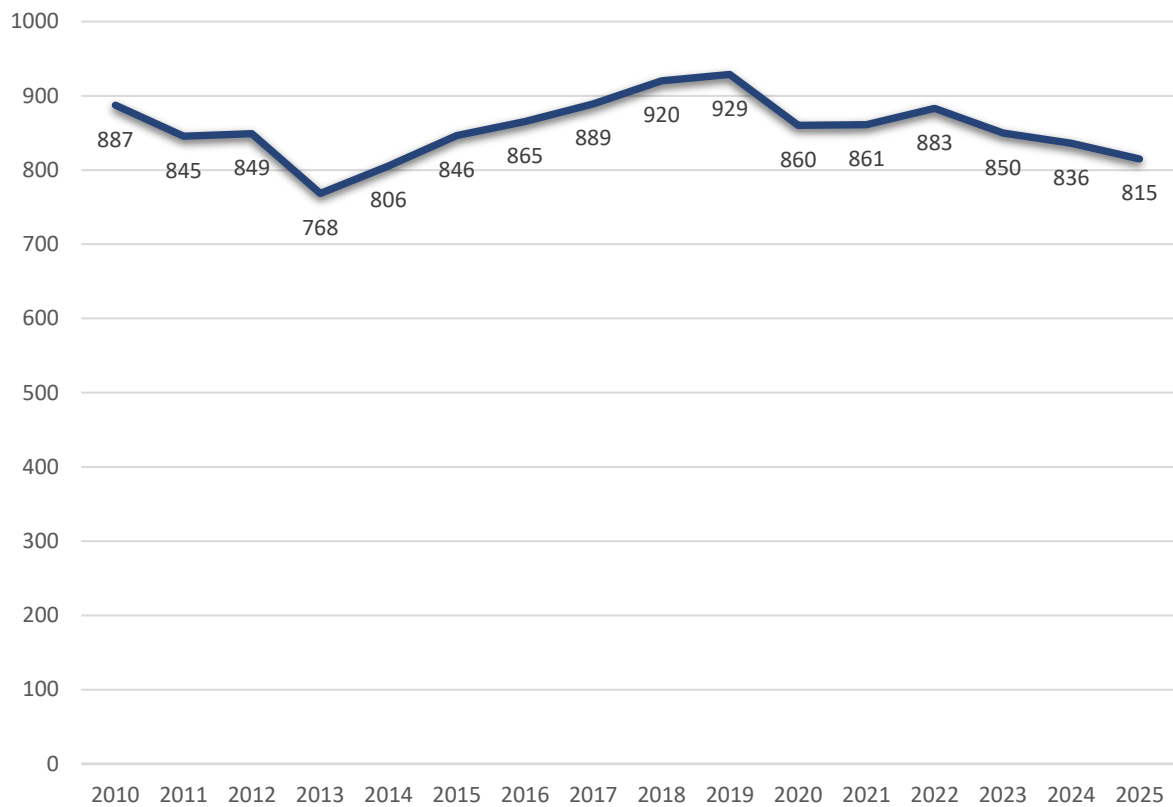
Pour les ordures ménagères la baisse commencée en 2023 se confirme en 2025, soit une baisse de 14 kg/habitant depuis 2024.

Pour la collecte des OMR la répartition est la suivante :

- 144 kg/habitant pour la collecte en bacs ;
- 189 kg/habitant pour la collecte en grue.

Pour la déchèterie, les performances repartent légèrement à la baisse.

Evolution de la performance de collecte
(kg/habitant) des déchets ménagers assimilés
(total des 5 types de déchets ci dessus)



5 LE TRAITEMENT DES DECHETS : ORGANISATION ET BILAN

La CCMG ayant délégué la compétence de traitement des déchets au SYDEVAL, l'ensemble des données liées au traitement des déchets sur le territoire sont détaillés dans leur Rapport sur le Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets Ménagers Assimilés. : <https://www.sydeval.fr/documents-sydeval/les-dechets/>

6 IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SANITAIRE

La consommation de carburant des véhicules et des engins pour l'année 2025 ainsi que les kilomètres parcourus se répartissent comme suit :

6.1 Service collecte de la CCMG

Le bilan des kilomètres et de la consommation des camions bennes de la CCMG est le suivant :

- Collecte en bacs : 25 314 km pour une consommation de 13 500 litres ;
- Collecte en grue OMR : 26 020 km pour une consommation de 16 095 litres ;
- Collecte en grue MULTI : 18 380 km pour une consommation de 11 264 litres.

La totalité des kilomètres parcourus est de 69 714, pour une consommation globale en carburant de 40 860 litres. Le nombre de kilomètres parcourus est en augmentation de 23 % par rapport à 2024. La consommation a augmenté sur la même période, de 19 %. Ces augmentations s'expliquent par la collecte en régie du MULTI depuis fin 2024.

6.2 En déchèterie

Pour le tassage des bennes les agents utilisent une tractopelle et une tasseuse type packmat. Pour l'année 2025, la consommation de ces deux engins représente 2 571 litres de GNR (1 750 litres en 2024).

6.3 Service pré-collecte de la CCMG

Les 3 véhicules consacrés au service d'entretien ont parcouru 28 451 km en 2025 (23 905 km en 2024).

La consommation de carburant a été de 3 761 litres en 2025 (2 780 litres en 2024).

6.4 Autres engins

En 2025, le Karsher haute pression servant au nettoyage des véhicules a consommé 52 litres de GNR (92 litres en 2024).

Il faut aussi rajouter les petits appareils tels que les souffleurs, les tondeuses et les débroussailleurs qui ont consommé 282 litres de carburant.

6.5 Service en délégation

Absence de données pour le prestataire du tri sélectif.

PARTIE 2 : LES INDICATEURS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

7 LE MONTANT ANNUEL DES PRINCIPALES PRESTATIONS REMUNEREES A DES ENTREPRISES

Le tableau suivant permet d'évaluer les montants versés en 2025 pour les principales prestations de service :

Entreprise	Nature prestation		Type de contrat et durée	Échéance	Montant annuel 2025 des prestations en k€TTC
TRIGENIUM	Collecte des matériaux du Tri sélectif		Marché public 1 an *4	04/10/2026	71,81
EXCOFFIER	Transport et traitement des déchets de déchèteries	Totalité des flux	Marché public 1 an *4	04/10/2026	390,19
EXCOFFIER	Collecte carton hors déchèterie		Devis		79,94
Chablais Service Prestation	Lavage de contenants de collecte	Bacs roulants	Marché public 1 an *4	04/10/2026	3,67
		Conteneurs semi-enterrés ou aériens	Marché public 1 an *4	04/10/2026	30,50
Elis	EPI		Contrat	31/03/2026	28,97

Évènements importants de 2025 impactants le montant des prestations :

- Première année complète de collecte en régie des emballages papiers et plastiques ;
- Mise en place de la REP PMCB en déchèterie à partir de mai 2025 ;
- Première année complète pour la filière ECO-DDS en déchèterie ;
- Arrêt de la collecte en bacs dans de nombreux secteurs début 2025
- Mise en place d'un nouveau compacteur à Samoeëns.

8 BUDGET, COUT DU SERVICE ET FINANCEMENT

8.1 Montant annuel global des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service

Dépenses d'investissement En € TTC	Dépenses de fonctionnement En € TTC	TOTAL
1 107 899,38	3 237 636,83	4 345 536,21

Des investissements importants ont été effectués en 2025 et seront amortis en 2026 : PAV de Vercland, camion grue, aire de lavage, dalle pour le nouveau compacteur et véhicule utilitaire.

8.2 Coût aidé du service public et niveau de financement

Coût aidé du service public :

C'est le coût qui reste à la charge de la collectivité. Il représente l'**ensemble des charges** (structure, communication, prévention, collecte, traitement, amortissements, etc.) qui affecte le service, **déduction faite des produits** (ventes de matériaux, d'énergie, soutiens des sociétés agréées, aides diverses).

Financement du service public :

Il regroupe les contributions des usagers et les impôts directement affectés au service public de gestion des déchets. Il a pour vocation d'être rapproché du coût aidé du service public, pour mettre en avant le taux de couverture du coût de la gestion des déchets par le financement des usagers.

COUT AIDE DU SERVICE PUBLIC ET NIVEAU DE FINANCEMENT :

	Euros TTC arrondis	Euros TTC / habitants
Coût aidé du service public	2 652 894	215
Niveau de financement dont :	3 169 026	258
. Contribution des usagers :		
TEOM	/	/
REOM	3 169 026	258
Redevance spéciale et facturation des usagers	/	/
. Contributions des collectivités	/	/
Écart entre coût et financement en Euros	516 123	8
Écart entre coût et financement en %	+19%	

Cet écart était de +3,5 % en 2024. En 2025 les charges ont diminué (déchèterie et SYDEVAL) et le montant de la REOM a augmenté. Des investissements importants faits en 2025 ne seront amortis qu'en 2026 (camion grue, aire de lavage et véhicule utilitaire).

9 STRUCTURE DU COUT

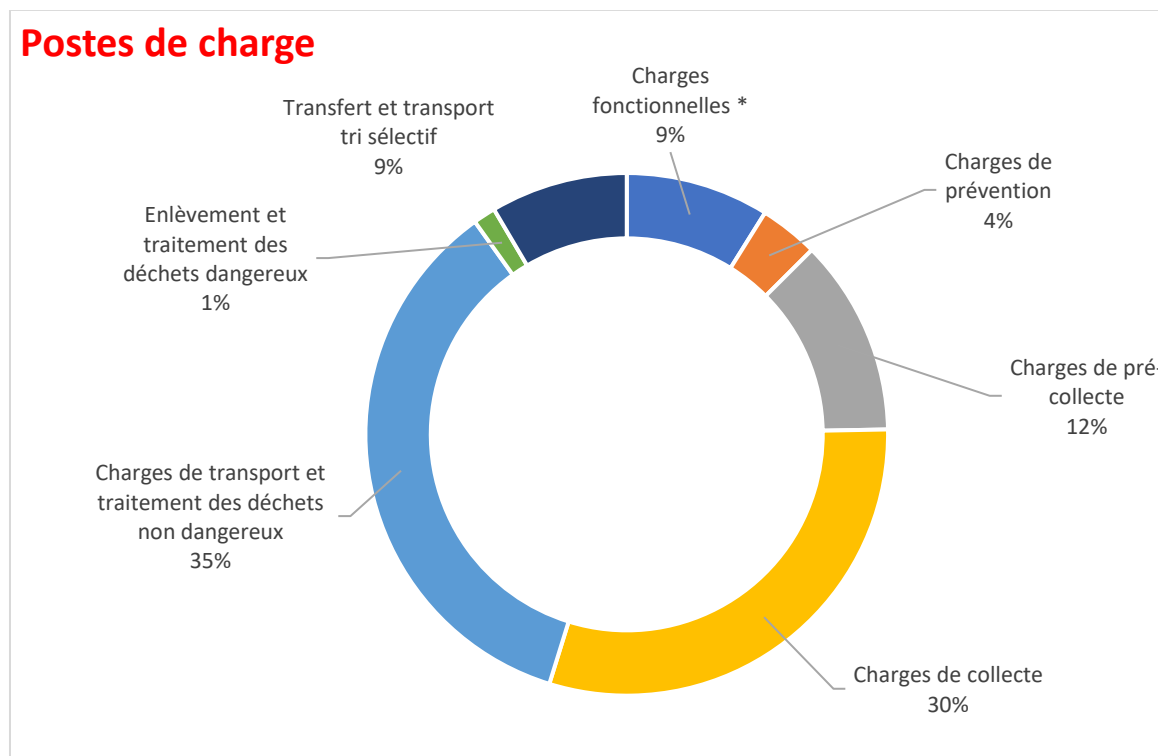
9.1 Nature des charges (ou coût complet par étape technique, tous flux confondus)

Les dépenses présentées dans la nature des charges s'entendent charges d'amortissements comprises (investissements annualisés au sens de la méthode ADEME d'expression des coûts).

POSTES DE CHARGES 3,35M€

Postes de charges	En Euros HT
Charges fonctionnelles *	297 875,00
Charges de prévention	122 381,00
Charges de pré-collecte	408 220,00
Charges de collecte	1 009 115,00
Charges de transport et traitement Des déchets non dangereux	1 185 087,00
Enlèvement et traitement des déchets dangereux	46 522,00
Transfert et transport tri sélectif	284 604,00
Total charges	3 353 804,00

* Charges de structure + charges de communication



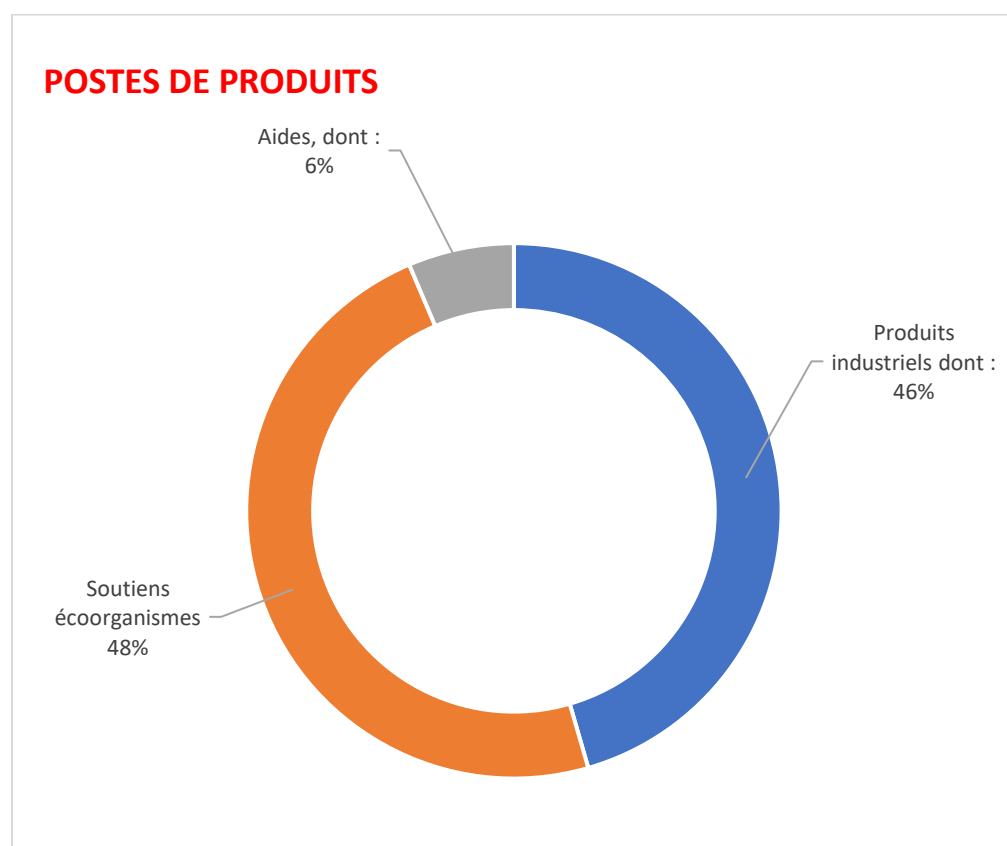
Le poste le plus important est celui lié aux charges de transport et de traitement, surtout en lien avec l'UVE de Marignier. Le second poste le plus important est celui de la collecte.

Avec l'aide du bureau d'étude INDIGGO, une ébauche de matrice du SYDEVAL a été réalisée. La contribution au SYDEVAL pour l'incinération est de 583 965,80 € TTC et un reversement de 122 363 € TTC pour le tri sélectif. Ce coût est réparti dans les différents postes de charge.

9.2 Nature des produits

POSTES DE PRODUITS 0,85 M€

	En Euros HT
Produits industriels dont :	388 913
. Matériaux	138 823
. Energie	204 580
. Autres produits	45 510
Soutiens écoorganismes	410 769
Aides, dont :	54 699
. Reprises des subventions d'investissements	54 699
. Subventions de fonctionnement	0
Total produits	854 381



Les produits principaux sont ceux de la vente d'énergie issue de l'incinération des ordures ménagères.

Détail des soutiens versés par des éco-organismes pour la CCMG (source hors matrice) :

Organisme	Matériaux repris	Montant versé en 2025
Ecomaison	Objets de la maison	32 885 €
OCAD3E	Équipements électriques et électroniques	21 101 €
ECOMINERO	Plâtre	6 503 €
VALOBAT	Produits et Matériaux de Construction du secteur du Bâtiment	3 600 ,32
ECODDS	Déchets Dangereux des ménages	1 078,58 €
ECOLOGIC	Article de sport et loisirs	1 150 €
REFASHION	Textile	1 250 €
BATRIBOX	Piles	560 €
Fédération de chasse	Déchets de venaison	840 €

Une partie des soutiens proviennent des montants versés par CITEO au SYDEVAL. Ces soutiens ne sont pas perçus directement par la CCMG.

Organisme	Matériaux repris	Montant 2025
CITEO	Déchets recyclables	342 639 €

Montant détaillé des ventes de produits par flux de déchets pour la CCMG (source hors matrice) :

Entreprise	Matériaux repris	Montant versé en 2025
Excoffier	Ferraille	20 910 €
Excoffier	Carton déchèterie	19 176 €
Excoffier	Carton hors déchèterie	9 370 €
Excoffier	Batteries	20 910 €

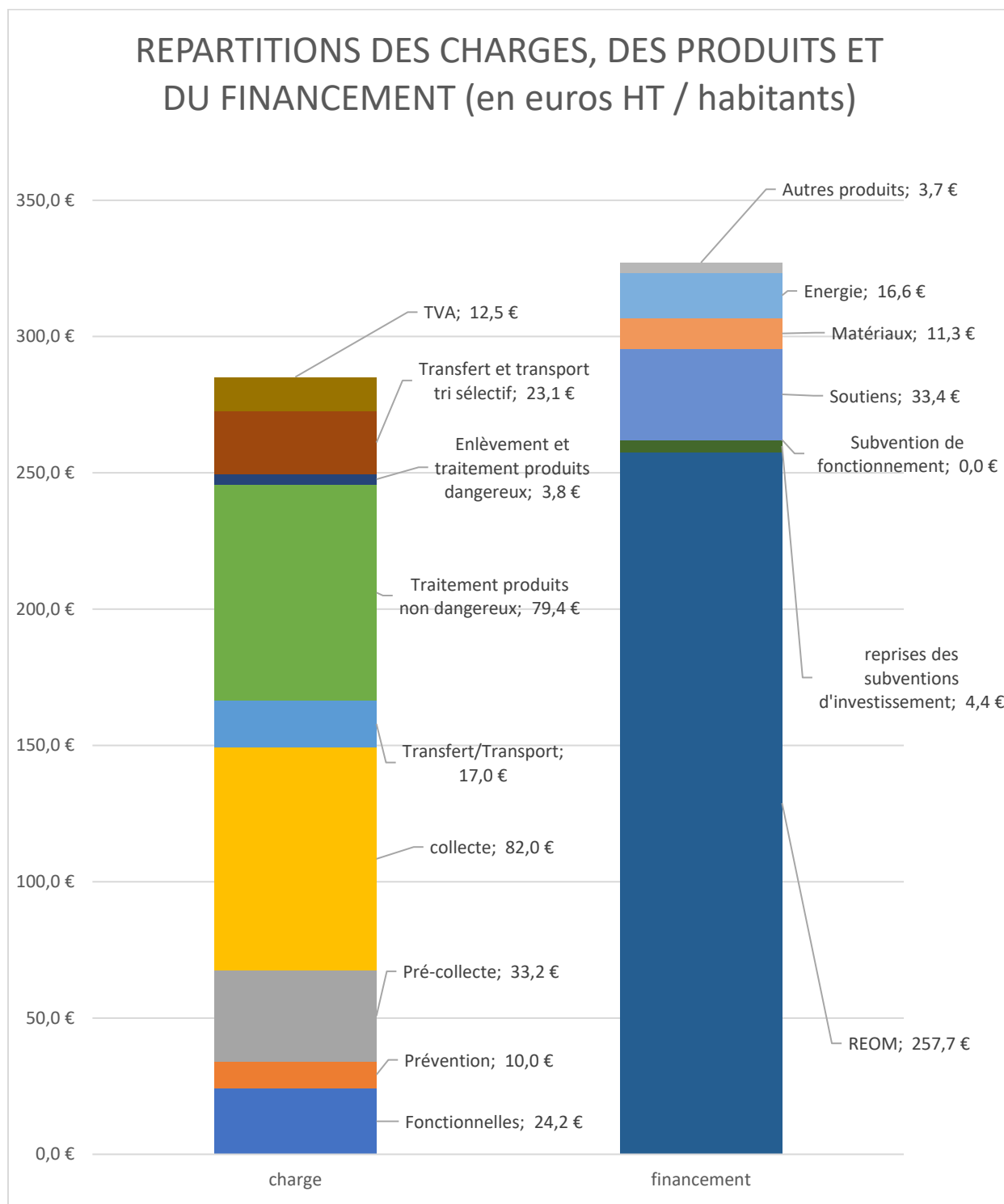
Une partie des produits issus de la vente de matériaux proviennent des déchets du tri sélectif géré par le SYVEDAL. Ces recettes ne sont pas perçues directement par la CCMG.

Matériaux repris	Montant perçu en 2025
Déchets recyclables	83 296 €

Autres produits perçus par la CCMG :

Il s'agit principalement de la recette liée aux badges perdus et les pénalités liées aux différents marchés.

9.3 Répartition des charges, des produits et du financement



Les charges prépondérantes sont celles liées à la collecte / pré-collecte et celles liées au traitement des produits non dangereux.

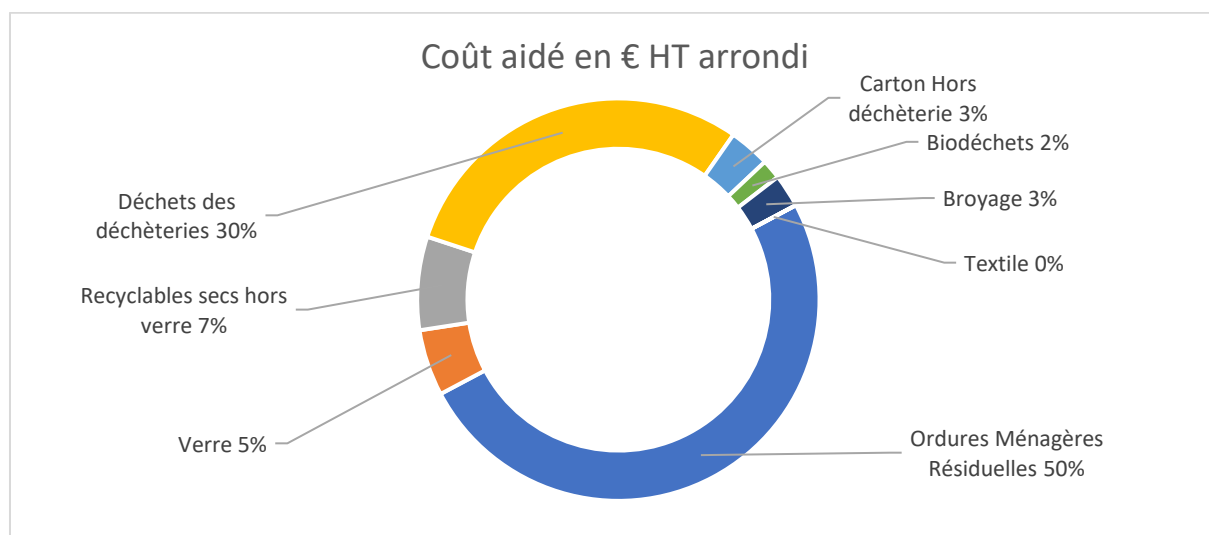
Le financement de la REOM (257,7 € HT/hab.) est inférieur à l'ensemble des charges cumulées (285 € HT/hab.) hors TVA.

10 COUT DES DIFFERENTS FLUX DE DECHETS

10.1 Part relative des flux dans le coût du service public (ou coût aidé pour chaque flux de déchets)

	Ordures Ménagères Résiduelles	Verre	Recyclables secs hors verre	Déchets des déchèteries	Carton Hors déchèterie	Biodéchets	Broyage	Textile	Total
Coût aidé en € HT arrondi	1 250 068	133 207	187 489	740 517	82 330	39 317	66 263	232	2 499 423

PART RELATIVE DU COUT AIDE PAR FLUX DE DECHETS :



En termes de coûts, ce sont les ordures ménagères, puis les déchets des déchèteries qui représentent 80 % du coût du service public.

A noter toutefois que le poids du coût des ordures ménagères est plus important (50% du coût aidé) pour un tonnage légèrement inférieur à celui de la déchèterie.

La matrice 2025 permet de distinguer le coût aidé de la collecte en bac et celui de la collecte en grue :

- Collecte en bacs : 593 760,00 € HT ;
- Collecte en grue : 667 573,00 € HT.

Rappel des coûts 2024 :

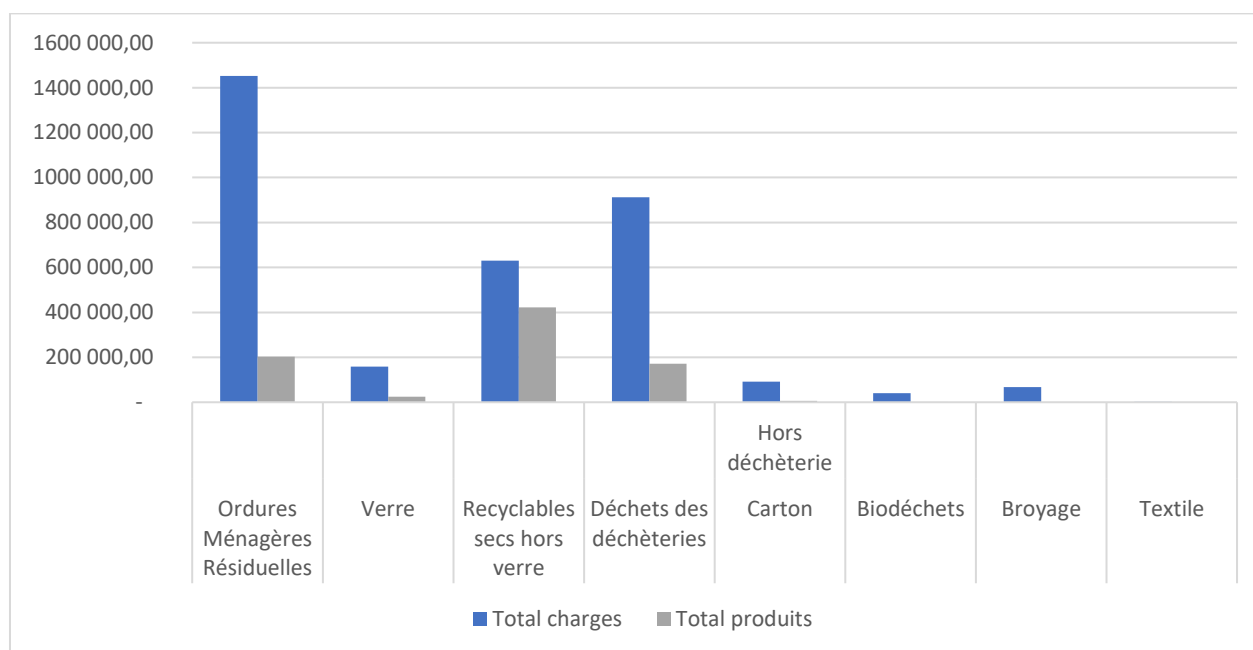
	Ordures Ménagères Résiduelles	Verre	Recyclables secs hors verre	Déchets des déchèteries	Carton Hors déchèterie	Textile	Total
Coût aidé en € HT arrondi	1 315 030,00	121 264,00	460 100,00	881 190,00	52 779,00	429,00	2 830 792,00

Le coût aidé a baissé de plus de 11 % entre 2024 et 2025.

10.2 Couverture des charges par les produits par flux

PART RELATIVE DES PRODUITS PAR FLUX

	Ordures Ménagères Résiduelles	Verre	Recyclables secs hors verre	Déchets des déchèteries	Carton Hors déchèterie	Biodéchets	Broyage	Textile	Total
Total charges (en €HT)	1 452 871	158 301	629 707	911 861	91 844	40 648	67 067	1 505	3 353 804
Total produits (en €HT)	202 803	25 095	422 219	171 344	6 514	1 331	804	1 273	831 383



Les flux les plus marqués par les produits sont les ordures ménagères et les déchets de déchèteries.

Taux de couverture des charges par les produits :

- 14 % pour les ordures ménagères résiduelles ;
- 16 % pour le verre ;
- 67 % pour les recyclables secs hors verre ;
- 19 % pour les déchets des déchèteries ;
- 7 % pour le carton hors déchèterie ;
- 3 % pour les biodéchets ;
- 1 % pour le broyage ;
- 75 % pour le textile.

Rappel du tableau 2024 :

	Ordures Ménagères Résiduelles	Verre	Recyclables secs hors verre	Déchets des déchèteries	Carton Hors déchèterie	Textile	Total
Total charges (en €HT)	1 676 547,00	161 816,00	745 117,00	1 018 591,00	62 547,00	1 687,00	3 666 305,00
Total produits (en €HT)	361 517,00	40 552,00	285 017,00	137 401,00	9 768,00	1 258,00	835 513,00

10.3 Coût des différents flux

COUTS DES DIFFERENTS FLUX EN € POUR L'ANNEE 2025

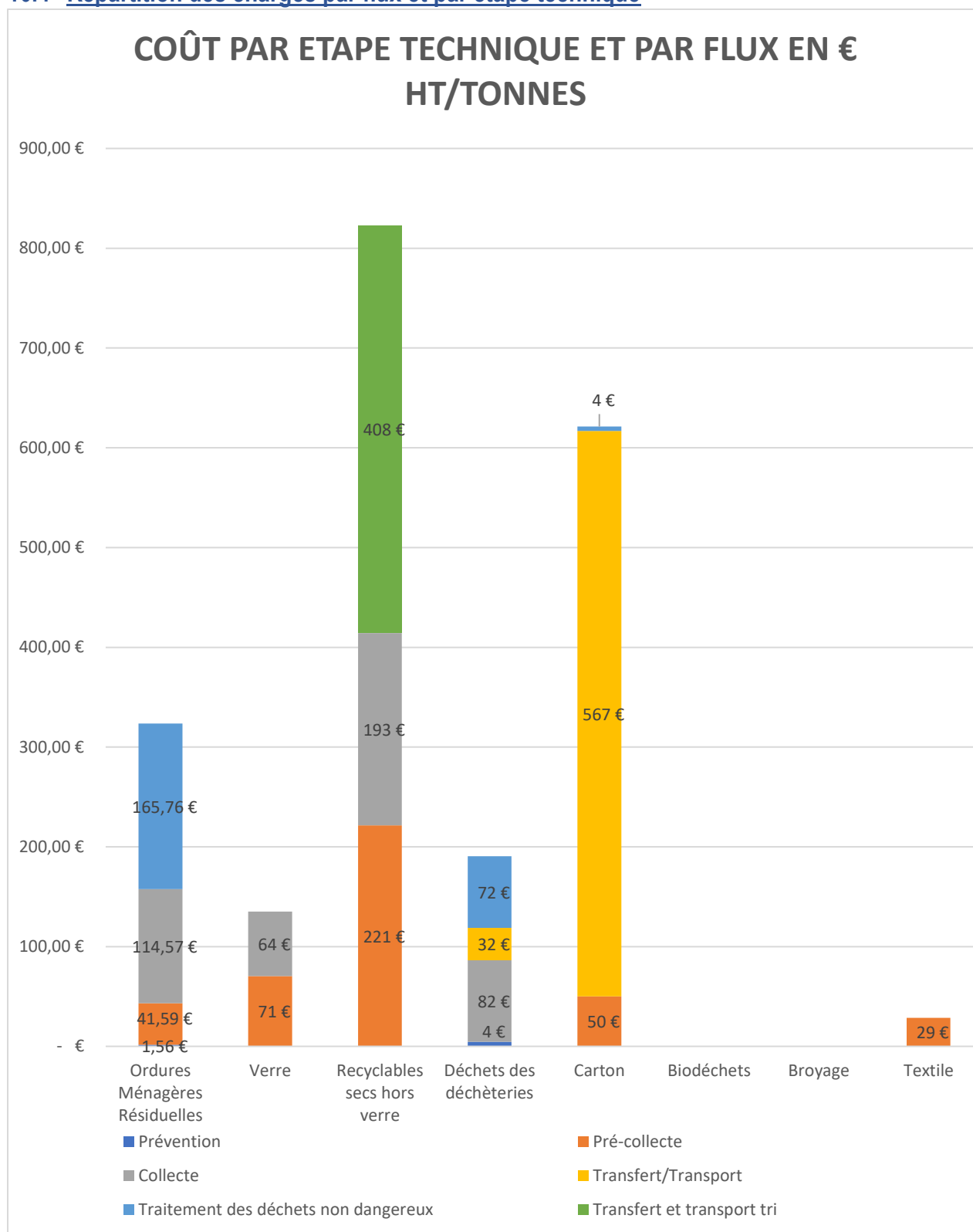
	Ordures Ménagères Résiduelles	Verre	Recyclables secs hors verre	Déchets des déchèteries	Carton Hors déchèterie	Biodéchets	Broyage	Textile	Total
Coût aidé en € HT / tonne	305	126	269	180	610			5	246
Coût aidé en € HT / hab.	102	11	15	60	7	3	5	0	203

Ramené à la tonne, la collecte du carton est la plus onéreuse. Celle des recyclables hors verre est moins coûteuse que la collecte des OMR.

La matrice 2025 permet de distinguer le coût aidé par tonne de la collecte en bac et celui de la collecte en grue :

- Collecte en bacs : 335 € HT ;
- Collecte en grue : 287 € HT.

10.4 Répartition des charges par flux et par étape technique

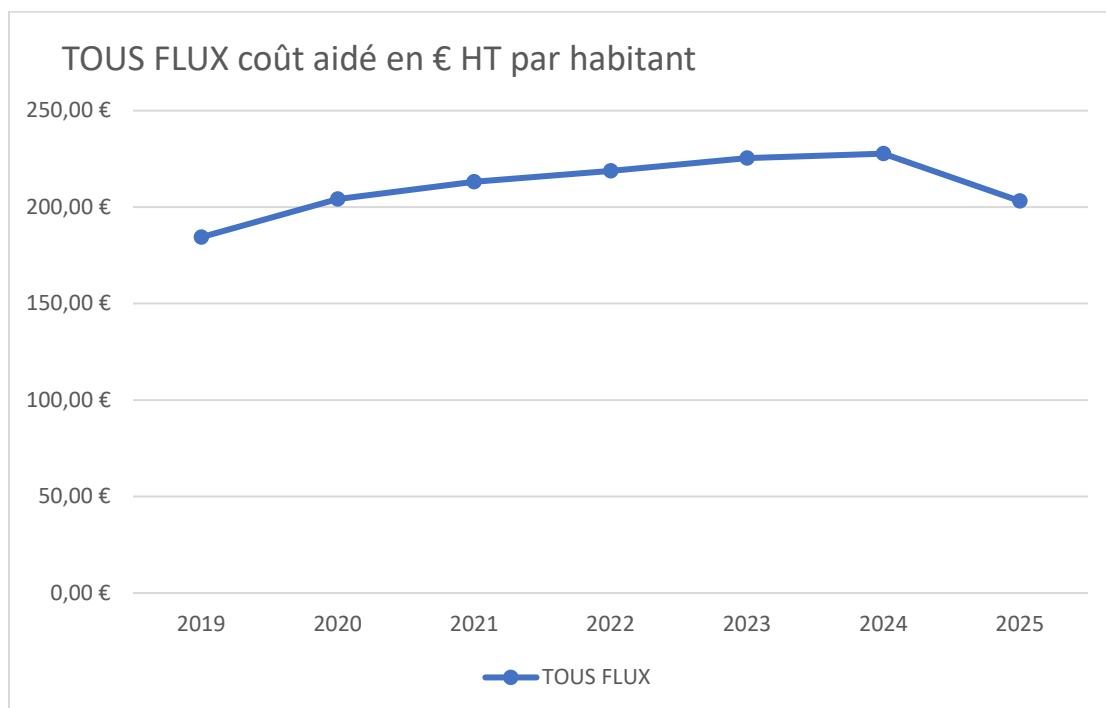


11 ÉVOLUTION DES COUTS AIDES

11.1 Évolution des coûts aidés tous flux confondus

ÉVOLUTION DU COUT AIDES EN EUROS HT / HABITANTS DE 2019 A 2025

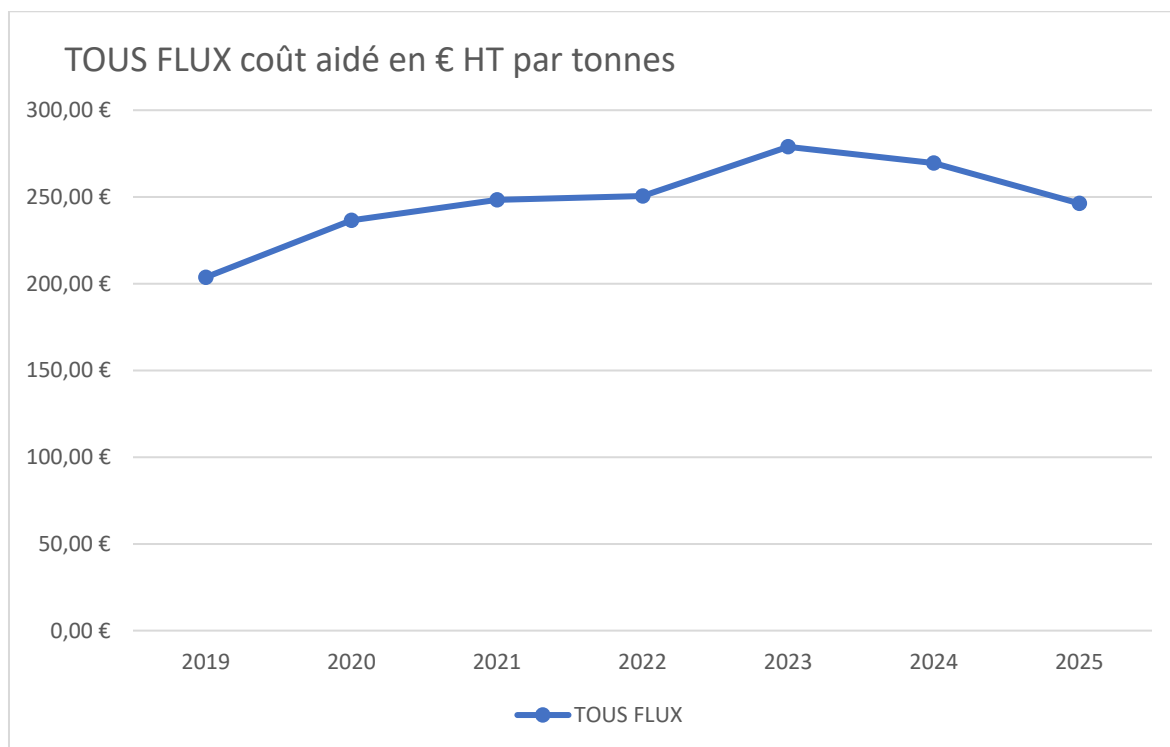
	Euros HT/habitant
Coût aidé 2019	184,4 €
Coût aidé 2020	204,2 €
Coût aidé 2021	213,1 €
Coût aidé 2022	218,8 €
Coût aidé 2023	225,5 €
Coût aidé 2024	227,7 €
Coût aidé 2025	203,2 €



On peut observer une baisse de près de 11 % entre 2024 et 2025.

ÉVOLUTION DU COUT AIDES EN EUROS HT / TONNES DE 2019 A 2025

	Euros HT/habitant
Coût aidé 2019	203,7 €
Coût aidé 2020	236,5 €
Coût aidé 2021	248,3 €
Coût aidé 2022	250,6 €
Coût aidé 2023	278,9 €
Coût aidé 2024	269,5 €
Coût aidé 2025	246,3 €

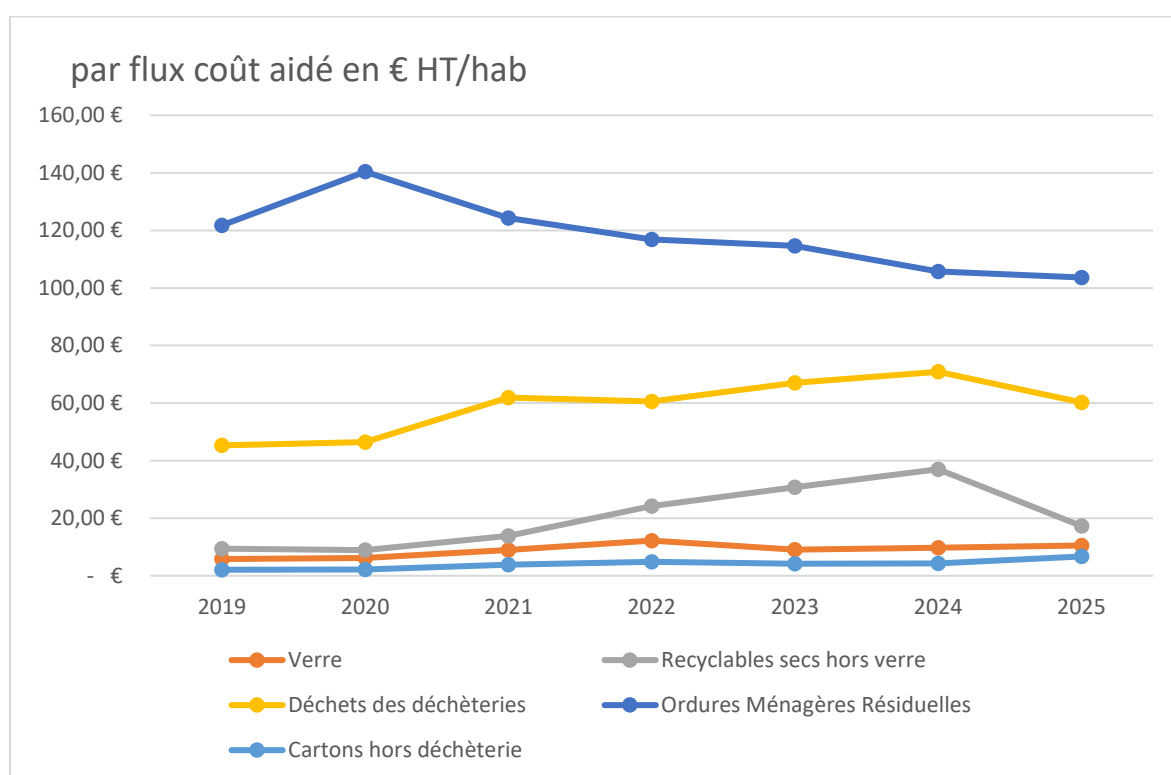


La baisse du coût aidé à la tonne se poursuit en 2025.

11.2 Évolution des coûts aidés par flux

ÉVOLUTION DU COUT AIDES EN EUROS HT / HABITANTS DE 2019 A 2025

	Ordures Ménagères Résiduelles	Verre	Recyclables secs hors verre	Cartons hors déchèterie	Déchets des déchèteries
Coût aidé 2019	122 €	6 €	9 €	2 €	45 €
Coût aidé 2020	140 €	6 €	9 €	2 €	46 €
Coût aidé 2021	124 €	9 €	14 €	4 €	62 €
Coût aidé 2022	117 €	12 €	24 €	5 €	61 €
Coût aidé 2023	115 €	9 €	31 €	4 €	67 €
Coût aidé 2024	106 €	10 €	37 €	4 €	71 €
Coût aidé 2025	104 €	11 €	17 €	7 €	60 €



Le coût de la déchèterie est en baisse car les charges ont diminué.

Le coût par habitant **pour les ordures ménagères résiduelles** est en baisse depuis 2022. Cette tendance peut s'expliquer par la collecte en régie des semi-enterrés et diminution des quantités collectées.

La répartition des coûts aidés entre la collecte en bacs et la collecte en grue est la suivante :

- Coût en bacs : 111,65 € HT/habitant ;
- Coût en grue : 96,63 € HT/habitant.

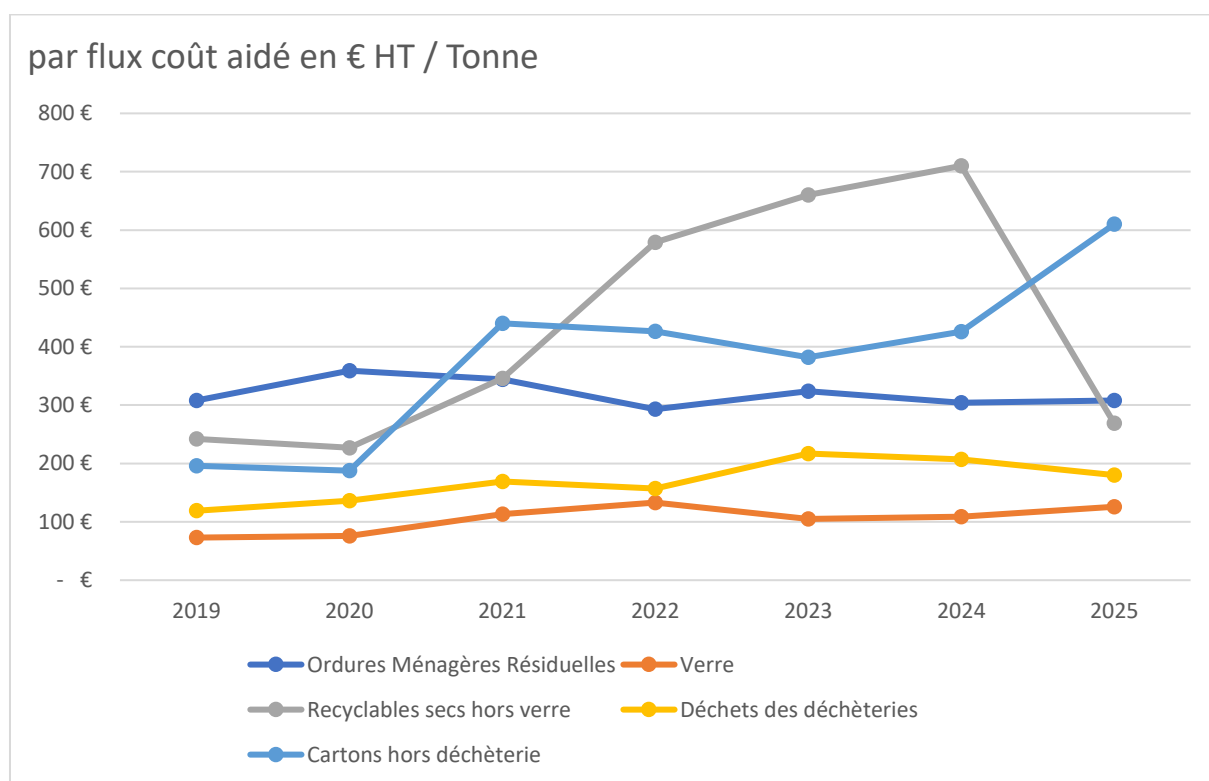
Le coût par habitant **pour les recyclables secs** est en forte baisse en raison du retour des reversements du SYDEVAL et du passage en régie pour la collecte fin 2024.

Le coût par habitant **pour les déchets de déchèterie** est en baisse car les charges ont diminué en 2025 en raison de la mise en place de nouvelles filières gérées par des éco-organismes.

Le coût par habitant **pour les cartons hors déchèterie** a augmenté en 2025 en raison des surcoûts liés à l'absence de compacteur pendant une période de l'année.

ÉVOLUTION DU COUT AIDE EN EUROS HT / TONNE DE 2019 A 2025

	Ordures Ménagères Résiduelles	Verre	Recyclables secs hors verre	Cartons hors déchèterie	Déchets des déchèteries
Coût aidé 2019	308 €	73 €	242 €	196 €	119 €
Coût aidé 2020	359 €	76 €	227 €	188 €	136 €
Coût aidé 2021	344 €	113 €	346 €	440 €	169 €
Coût aidé 2022	293 €	133 €	579 €	426 €	157 €
Coût aidé 2023	324 €	105 €	660 €	382 €	217 €
Coût aidé 2024	304 €	109 €	710 €	426 €	207 €
Coût aidé 2025	308 €	126 €	269 €	610 €	180 €



Le coût à la tonne des **ordures ménagères résiduelles** est en légère augmentation en raison de la baisse des tonnages.

- Coût en bacs : 335 € HT/tonne ;
- Coût en grue : 287 € HT/tonne

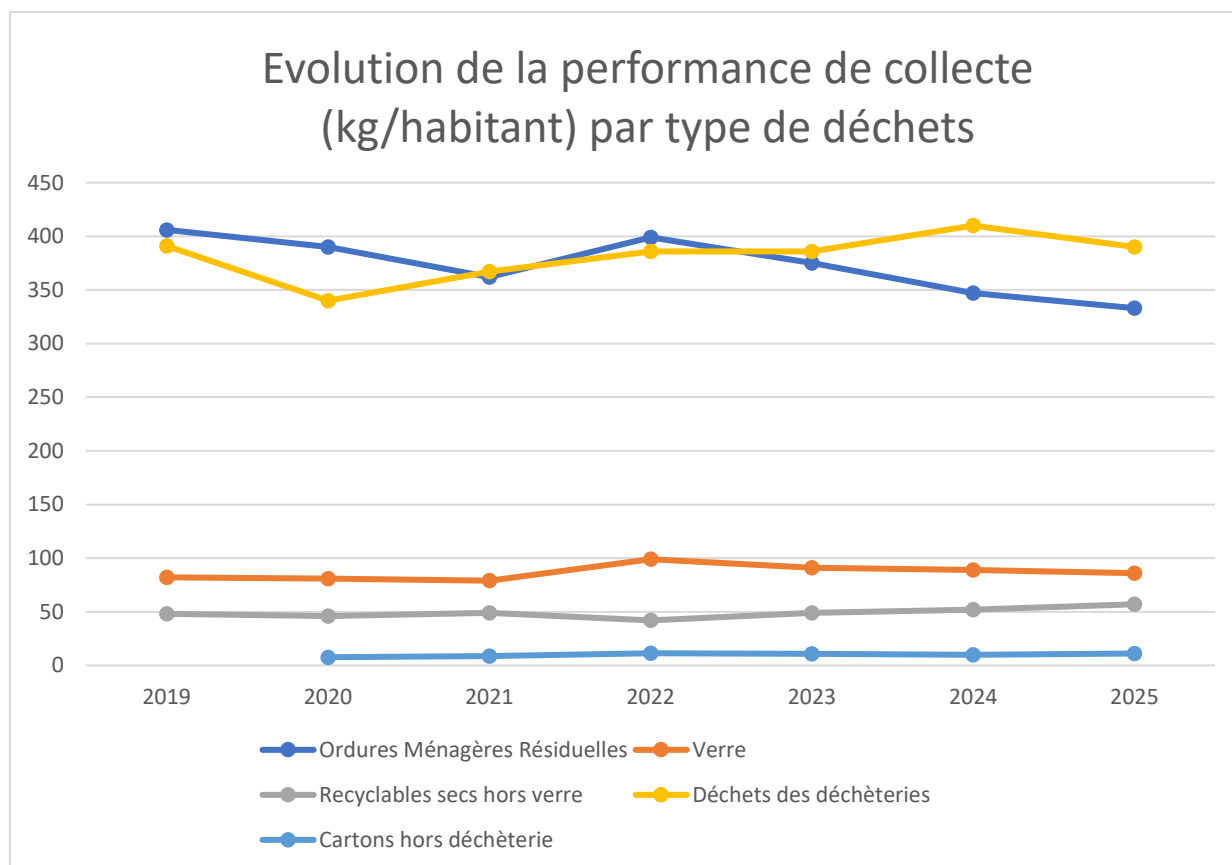
Le coût à la tonne des **déchets de déchèteries** est en baisse.

Le coût à la tonne des **déchets recyclables secs hors verre** baisse fortement en raison du retour des reversements du SYDEVAL et du passage en régie pour la collecte fin 2024 mais aussi car les tonnages collectés ont augmenté.

11.3 Évolution des quantités collectées

ÉVOLUTION DES QUANTITES COLLECTEES EN KG / HABITANTS DE 2019 A 2025

	Ordures Ménagères Résiduelles	Verre	Recyclables secs hors verre	Cartons hors déchèterie	Déchets des déchèteries
Quantité 2019	406	82	48		391
Quantité 2020	390	81	46	8	340
Quantité 2021	362	79	49	9	367
Quantité 2022	399	99	42	11	386
Quantité 2023	375	91	49	11	386
Quantité 2024	347	89	52	10	410
Quantité 2025	333	86	57	11	390



SYNTHESE

Informations - clés	Indicateurs 2025	Évolution par rapport à 2024
Territoire desservi	8 communes 22 232 habitants (population DGF) Activités assurées en régie : collecte des ordures ménagères en bacs et en grue, collecte des emballages en grue, gestion du haut de quai des déchèteries Activités déléguées à une société privée : collecte du verre et du carton hors déchèterie, gestion du bas de quai de la déchèterie	+39 habitants (population DGF) en 2025 par rapport en 2024
Répartition des compétences	Compétence collecte : CCMG Compétence traitement (ordures ménagères et tri sélectif) : SYDEVAL	/
Prévention des déchets	Mise à disposition de composteurs Distribution d'autocollants « Stop pub » Animation et sensibilisation des usagers Mise en place d'une ressourcerie en déchèterie Campagne de broyage à domicile	/
Tonnages collectés (tout type de déchets collectés)	10 148 tonnes soit - OMR = 4 098 tonnes - Déchèterie hors gravats = 4 114 tonnes - Verre = 1 056 tonnes - Tri hors verre = 697 tonnes - Cartons hors déchèterie : 135 tonnes - Textiles : 48 tonnes	-2,3 % en 2025 par rapport à 2024
Structure des coûts	Coût aidé du service public : 203,2 € HT/habitant Financement : 258 € / habitant	Cout du service public : + 23,5 €/habitant Financement : + 10 €/habitant
Coût aidé HT des différents flux de déchets	Ordures ménagères résiduelles : 1 250 098 € HT Déchets des déchèteries : 740 517 € HT Recyclables secs hors verre : 187 489 € HT Verre : 133 207 € HT Cartons hors déchèterie : 52 779 € HT Textile : 232 € HT	Ordures ménagères résiduelles : - 64 962 €HT Déchets des déchèteries : - 140 673 € HT Recyclables secs hors verre : - 272 611 €HT Verre : + 11 943 €HT Cartons hors déchèterie : + 29 551 €HT Textile : - 197 €HT
Évènements marquants	Arrêt collecte en bacs sur certains secteurs Achat d'un nouveau camion Collecte en régie des emballages Mise en place d'une zone de réemploi Mise en place de PAV de compostage Nouvelle aire de lavage	



Communauté de Communes des Montagnes du Giffre

508 avenue des Thézières
74440 Taninges

04 50 47 62 00

accueil@montagnesdugiffre.fr



Restez en contact !



sur notre site internet :

www.montagnesdugiffre.fr



sur notre page Facebook :

www.facebook.com/montagnesdugiffre/